



CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2016

Ordre du jour

AFFAIRES FINANCIERES

1. Budget général 2016 : Fixation des taux des 3 taxes « ménages » pour 2016
2. Budget général : attribution des subventions aux associations pour 2016
3. Budget général 2016 : Approbation du Budget Primitif (M14)
4. Budget annexe 2016 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement : Approbation du Budget Primitif (M4) ;
5. Travaux d'économie d'énergie dans les salles de sports : Demande de subvention auprès de l'Etat « FSPIL I »
6. Règlement concernant l'attribution d'aide individuelle aux commerçants dans le cadre du FISAC

URBANISME-TRAVAUX – AGRICULTURE

7. Aménagement de sécurité au titre de la répartition du produit des amendes de police 2015
8. Instauration de la Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public des communes par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
9. Les Clos Mignons : cession de l'emprise foncière à la CARENE en vue de réaliser une opération d'aménagement

RESSOURCES HUMAINES

11. Création de postes et modification du tableau des effectifs
12. Modification des deux postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

AFFAIRES CULTURELLES

12. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de préfiguration du Projet Culturel de Territoire (PCT)

DIVERS

14. Information au Conseil Municipal : marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus au cours de l'année 2015
15. Information au Conseil Municipal : décisions du Maire (article L2122-22 du CGCT)

Compte rendu

L'an deux mille seize, le vingt quatre mars, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quinze mars deux mille seize, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 19

Messieurs CHENEAU François - OUISSE Louis - Madame SALMON Sandrine – Monsieur KLEIN Rémy – Mesdames PICOT Marie-Andrée – AUFFRET Anne - Messieurs PONTACQ Patrick - RIAUD Didier - Madame DELALANDE Claire – Monsieur ROULET Jean-Paul – Madame LECAMP Yveline - Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Messieurs BAUDICHAUD Ghislain - LETERRIER Philippe – Madame ALBERT Viviane – Messieurs CHAZAL Alain - DELALANDE Mikaël - Madame MISIN Christine.

Etaient excusés avec pouvoirs : 5

Madame BRULE Nathalie (procuration à Madame PICOT Marie-Andrée)
Monsieur HAUGOU Thomas (procuration à Madame Sandrine SALMON)
Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur OUISSE Louis)
Monsieur GIRARDEAU Alain (procuration à Monsieur PONTACQ Patrick)
Madame MORICLET Claudine (procuration à Madame ALBERT Viviane)

ETAIENT EXCUSES : 5

Madame ARDEOIS Martine
Monsieur LE ROUX Jean-Pierre
Madame OLIVEIRA Angélique
Madame POTEREAU Laury
Monsieur SALIOT Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Didier RIAUD

.....

Monsieur le Maire

Avant que nous passions à l'examen des différentes questions, je vous demande de respecter une minute de silence pour les victimes des 2 attentats d'avant-hier commis à BRUXELLES. Même si BRUXELLES n'est pas sur le territoire français, nous en sommes très proches à la fois par la géographie, par la culture et par l'histoire. Compte tenu de ces douloureux événements qui nous remémorent ce que nous avons subi en FRANCE en 2015, je vous remercie de bien vouloir respecter cette minute de silence.

Vous avez reçu le compte rendu du conseil municipal du 11 février dernier. Je voudrais signaler immédiatement qu'il convient de corriger une erreur. Le conseil était placé sous ma présidence et non celle de Monsieur OUISSE. C'est un « copié-collé » du conseil précédent. Je vous propose de rectifier en conséquence.

Y a-t-il d'autres observations sur ce compte rendu ?

Sous réserve de cette modification, le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

La séance de ce soir est consacrée pour l'essentiel aux questions financières.

DELIBERATION N° 1
Budget Général 2016 :
Fixation des taux des trois taxes « ménages » pour 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Les recettes fiscales ne sont plus constituées que des trois taxes « ménages » depuis 2001, date de la création de la C.A.RE.N.E.

Les taux de 2015 étaient restés inchangés depuis 2013 à :

❶ Taxe d'habitation	17,21 %
❷ Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,58 %
❸ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,52 %

Proposition :

Conformément aux orientations proposées lors du débat du 11 février 2016, la commission des Finances du 15 mars dernier a proposé de fixer les **taux de 2016** avec une variation de 5% pour les trois taxes.

Les taux proposés pour 2016 sont :

❶ Taxe d'habitation	18,07 %
❷ Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,21 %
❸ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,40 %

En conséquence, le produit fiscal attendu s'élève à 3 156 015 €.

Toutefois, les Services de la DGFIP ont signalé que les bases prévisionnelles de taxe d'habitation 2016 ne tiennent pas encore compte des régularisations par dégrèvements sur 2015 instaurées par l'article 75 de la Loi de Finances pour 2016.

En conséquence, les bases prévisionnelles de taxe d'habitation 2016 sont surévaluées d'environ 2% ; aussi, il est proposé d'inscrire, pour équilibrer le budget de l'exercice 2016 du budget général, un produit attendu de 3 136 000 € (**annexe n°1**).

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 15 mars 2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une confirmation des échanges que nous avons eus lors du dernier conseil municipal à propos de l'impact de la baisse des dotations de l'Etat sur nos collectivités. Je ne vais pas refaire le débat, puisque nous connaissons tous les termes des contraintes qui nous sont imposées. L'essentiel de l'effort est fait par des économies dans le budget de fonctionnement. J'avais toujours dit et je redis que la fiscalité n'était pas la variable d'ajustement, mais que c'était le levier à utiliser en dernier recours,

lorsque tous les autres moyens d'éviter les hausses d'impôts sont utilisés.

Compte tenu des efforts que nous avons commencé à faire et que nous continuons de faire au cours de l'année 2016 en termes de réduction de dépenses, il nous paraît qu'il n'y a pas d'autre alternative que d'augmenter les taux, ce que font d'ailleurs, compte tenu des mêmes contraintes, les autres communes qui nous entourent. Aujourd'hui, j'étais avec des élus de la CARENE, qui dans leurs conseils municipaux, ont fait également le même effort, pourtant des communes qui ne connaissent pas la même situation dégradée de base que la nôtre. Tout le monde est obligé de faire le même effort. Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais il n'y a pas d'alternative.

Voilà la façon, sans vouloir redire ce qui a été dit et échangé longuement lors du conseil municipal, les termes dans lesquels se présente cette délibération.

Je vais donner la parole aux groupes d'opposition qui ont certainement des choses à redire à ce sujet.

Qui veut prendre la parole en premier ?

Monsieur Alain CHAZAL

Je ne vais pas revenir sur ce que vous avez dit Monsieur CHENEAU. Effectivement, cela été débattu au dernier conseil municipal sur le débat d'orientation budgétaire.

Tout simplement une question pour savoir si aujourd'hui avec les taux présentés, s'ils sont votés, nous aurons un graphique pour situer DONGES par rapport aux autres communes. Est-ce que notre positionnement dans ce graphique a changé ou pas ?

Monsieur le Maire

J'ai le graphique par rapport à d'autres communes, l'ayant tous eu lors du débat d'orientation budgétaire. Par rapport évidemment au foncier bâti, nous restons bien inférieurs à TRIGNAC qui a des taux extrêmement élevés, puisqu'ils sont à 29,38 %.

En revanche, par rapport à MONTOIR, évidemment nous sommes moins bien puisque MONTOIR était en 2015 à 8,81 %.

Néanmoins, cette année, vous l'avez peut être lu dans la presse, MONTOIR allait augmenter le taux de sa taxe foncière de un point. Or, un point ce n'est pas 1 %. 1 point, cela serait, passer de 8,81 à 9,81, ce qui représente quelque chose de l'ordre de 10 %.

DONGES a des taux beaucoup moins élevés que des communes comme TRIGNAC, puisque nous partons de référence de communes qui ont à peu près la même taille que la nôtre en termes de population. Mais MONTOIR a des taux bien moins élevés que les nôtres. Et même MONTOIR, dans sa situation financière qui est saine, est obligée d'augmenter le taux de taxe foncière de un point, ce qui représente environ 10 %.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

• **19 POUR**

• **2 CONTRE :**

(Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine)

- **3 ABSTENTIONS :**

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine

➔ **DECIDE D'APPLIQUER** en 2016 les taux suivants :

❶ Taxe d'habitation :	18,07 %
❷ Taxe foncière sur les propriétés bâties :.....	13,21 %
❸ Taxe foncière sur les propriétés non bâties :.....	39,40 %

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas eu le motif expliquant ce vote contre.

Madame Christine MISIN

Monsieur CHENEAU, je pense que nous en avons largement débattu lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il n'y a plus rien à rajouter.

Monsieur le Maire

Personnellement, j'aurais apprécié que vous nous fournissiez l'alternative et pas des chimères, que vous nous disiez s'il ne faut pas augmenter les impôts, comment faisons-nous pour équilibrer le budget et ce n'est pas en courant derrière le Département avec la subvention qui n'est pas une subvention, mais une contribution au SDIS...

Ce n'est pas en inventant des économies impossibles à réaliser cette année que nous équilibrerons un budget ; ce serait un budget en équilibre fictif qui relèverait encore une fois de la Chambre Régionale des Comptes et du contrôle de la Préfecture...

Je pense que nous avons démontré l'effort considérable fait cette année encore sur la réduction des dépenses, réaliste mais très volontariste. Ce n'est pas simple, ce n'est pas forcément populaire de le faire, mais c'est la seule solution à long terme, raisonnable.

S'il faut ne pas réduire les dépenses ou s'il faut réduire les dépenses sans augmenter les impôts, je vois qu'il y a un vote contre sans solution alternative crédible en face. C'est tout ; c'est un constat.

Madame Christine MISIN

Excusez-moi, depuis 2 ans, nous travaillons ensemble en commission finances, en faisant des propositions sur les diminutions de frais de fonctionnement. Sur les deux dernières commissions finances et le dernier conseil municipal, nous sommes intervenus sur le SDIS. Nous n'avons pas la même position, permettez-moi de la respecter. Il y a un renoncement de votre part vis-à-vis du SDIS, c'est tout. Nous, on l'entend, nous ne sommes pas d'accord avec vous, c'est tout, ça s'arrête là. Vous êtes élu de la majorité, vous assumez votre position.

Monsieur le Maire

J'assume parfaitement le fait de ne pas voter un budget en équilibre fictif. J'assume parfaitement le fait de payer les impôts que doit la Ville. Et là, ce n'est pas un impôt mais c'est quasiment un impôt, puisque c'est la participation prévue par la loi pour le SDIS.

Comme je vous l'ai déjà dit, est-ce que vous croyez qu'une entreprise équilibre son budget en ne payant pas la TVA qu'elle doit à l'Etat ? Pensez-vous que c'est une solution viable pour l'avenir de cette entreprise ? C'est une entreprise qui va se retrouver très vite en redressement judiciaire puis en liquidation.

Je ne veux pas qu'il arrive la même chose à la commune. J'aurais aimé, qu'au lieu de vous focaliser sur une chimère. Je dis une chimère car expliquez-moi comment on a le droit de ne pas payer une contribution qui est **obligatoire**. Essayer de la faire

changer : peut être que dans deux ou trois ans, nous y arriverons, mais en attendant, nous votons le budget 2016, c'est clair, et toutes les autres communes de la CARENE, qui se plaignent comme nous du montant de la participation au SDIS, votent les crédits qui sont demandés et qui sont **obligatoires**. C'est tout.

Vous nous avez dit qu'il ne fallait pas toucher aux dépenses, ni au personnel, ni aux subventions aux associations, qu'il fallait par contre supprimer quasiment le chauffage dans les bâtiments municipaux, mais ce n'est pas comme cela qu'on équilibre un budget. Je suis désolé, Madame MISIN, nous sommes dans la responsabilité. Nous ne pouvons pas dire aux Dongeois que nous allons équilibrer un budget en ne payant pas les dépenses obligatoires de la commune. Si vous croyez que c'est comme cela que nous allons revenir à l'équilibre budgétaire et amortir le choc qui nous est imposé par l'Etat, je pense que vous exposeriez les Dongeois à de nouvelles déconvenues et je pense qu'ils en ont déjà assez subies dans le passé, pour ne pas renouveler les mêmes aventures et les mêmes expériences.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Juste pour clôturer, car que je ne voudrais pas laisser dire que nous demandons au maire de ne pas payer la contribution au SDIS qui est obligatoire. De toute façon, nous savons très bien que si vous faites un acte illégal, vous serez très vite rattrapé par la patrouille. Notre propos était d'essayer, comme beaucoup de maires de FRANCE ou de présidents d'agglomération, de revoir les modes de calcul, d'essayer de sensibiliser les députés pour revoir la loi. Ce que nous critiquons, c'est le renoncement, c'est que vous rendez les armes avant d'avoir combattu. C'est un point de désaccord et nous le notons. Point final.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas dit que je renonçais. J'en ai parlé avec d'autres maires, notamment de la CARENE, et nous sommes bien d'accord pour faire les démarches auprès du Département ; cela ne pose aucun problème. Néanmoins, je vous rappelle que nous votons le budget 2016 et non le budget 2018, et que c'est en 2016 que nous devons équilibrer nos comptes et pas en 2018, et que les interventions auprès des députés, des parlementaires, tout ce que vous voulez, ce n'est pas cela qui va résoudre le problème au mois de mars 2016, époque à laquelle nous devons équilibrer notre budget.

L'éthique de responsabilité qui est la mienne, c'est de voter un budget en équilibre réel et sans courir après des décisions qui sont hypothétiques et qui, de toute façon, ne seront pas simples à obtenir. Je vous rappelle que si nous payons beaucoup pour le SDIS, c'est que d'autres communes paient beaucoup moins et que certaines sont bénéficiaires. La commune de DONGES est pénalisée mais celles qui sont bénéficiaires ne vont certainement pas se laisser faire pour changer le mode de répartition.

Que nous fassions des démarches, je veux bien et j'en ai déjà parlé avec des élus de la CARENE. Il n'y a aucun renoncement de ma part, simplement, aujourd'hui, nous devons voter le budget, il n'est pas à voter sous condition d'aboutissement de négociations fumeuses, qui pour l'instant, n'ont pas réellement été mises en place.

Le budget sera voté en fonction des obligations de la commune, telles qu'elles sont dues aujourd'hui.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous sommes heureux de l'apprendre. Cela fait deux ans que nous vous en parlons. Vous pouvez nous compter avec vous pour ce combat.

Monsieur le Maire

Je rappelle que le mode de répartition des contributions des communes au SDIS date de 2004. C'est un petit peu tard pour se réveiller. Vous avez eu six ans pour le faire et comme par hasard, deux ans après notre élection, vous mettez ce sujet à l'ordre du jour. Nous n'en avons jamais entendu parler pendant six ans. C'est vrai que pendant 6 ans, toutes les dépenses ne posaient aucun problème. Le rythme des dépenses était de 4 % par an. Donc, un peu plus ou un peu moins au SDIS, cela passait inaperçu, puisqu'avec les augmentations d'impôts qui avaient lieu chaque année, on ne s'en rendait même pas compte...

Aujourd'hui la politique a changé et la situation financière de la Ville a changé. Nous sommes obligés de revenir à une gestion rigoureuse, saine et qui prépare l'avenir. C'est pour cette raison que nous équilibrons ce budget par rapport aux dépenses telles qu'elles se présentent à nous aujourd'hui.

Je regrette que ce sujet du SDIS soit mis en avant alors que c'est quelque chose qui date de 12 ans.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous en avons déjà parlé dans cette assemblée depuis fort longtemps. Nous pourrions ressortir les procès-verbaux établis sous différents maires. Peut être étiez-vous absent ou que vous ne vous en souvenez plus, ce qui m'étonne, étant réputé pour avoir une très bonne mémoire. Nous n'allons pas nous chicaner là-dessus.

Ce que je retiens, c'est que nous sommes d'accord pour faire quelque chose sur ce mode de calcul qui est devenu complètement obsolète qui a été fait à une époque où les communes pouvaient encore gérer leurs impôts, leurs taxes professionnelles, etc... C'est un autre temps, mais je note que nous avons ce point d'accord.

Merci.

Monsieur le Maire

Je rappelle que le Département est en situation extrêmement difficile et je me demande comment il fera pour trouver de l'argent s'il ne le réclame pas aux communes. Il faudra bien que quelqu'un paie un jour ou l'autre. Ne soyons pas naïfs. Ne faisons pas semblant d'être naïfs. C'est vrai que les dépenses du SDIS ont explosé, il y a peut être quelque chose à voir du côté des dépenses. En attendant il faut bien trouver les recettes quelque part et la baisse des dotations touche aussi le Département, la Région, la Commune, et l'Intercommunalité.

Dans ce contexte, faisons preuve les uns comme les autres, de responsabilité et votons des budgets en équilibre réel.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

En effet, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous allons voter favorablement cette évolution des taxes. Il est clair que ce n'est jamais agréable de demander aux Dongeois de participer un peu plus, nous en avons parlé déjà lors du débat d'orientation budgétaire.

Toutefois, nous allons respecter nos principes annoncés lors de la campagne. Nous étions favorables aux économies, à une gestion plus juste de la Commune, et si cela était nécessaire, un appel à la générosité malheureusement forcée et contrainte des Dongeois pour nous aider dans le financement de notre commune.

Ce que nous pouvons voir en plus, ce sont les choix qui sont faits sur les différents postes de coûts de la commune, pour éviter des dérapages, je pense aux discussions qui sont en cours pour l'accueil des TPS à la Souchais, qui n'est pas un choix facile.

Nous voyons également qu'il y a des démarches comme le point 5 du conseil de ce soir, qui concerne les subventions pour engager des travaux d'économie d'énergie dans les salles de sports. Là aussi, il y a une démarche dans le temps pour faire en sorte que le budget communal ne se retrouve plus en étai entre l'augmentation de nos charges et la baisse de nos dotations.

C'est dans ce sens que nous voterons favorablement pour cette augmentation exceptionnelle des taux des taxes ménages pour 2016.

Monsieur le Maire

En l'absence d'observation, nous allons repasser au vote.

- **19 POUR**

- **2 CONTRE :**

(Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine)

- **3 ABSTENTIONS :**

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine

➔ **DECIDE D'APPLIQUER** en 2016 les taux suivants :

❶ Taxe d'habitation :	18,07 %
❷ Taxe foncière sur les propriétés bâties :.....	13,21 %
❸ Taxe foncière sur les propriétés non bâties :.....	39,40 %

DELIBERATION N° 2 :

Budget général :

Attribution des subventions aux associations pour 2016

Monsieur le Maire

Je me permets de vous rappeler les contraintes des services de la Sous-Préfecture à l'occasion du vote des délibérations. Les membres du Conseil Municipal qui siègent dans les bureaux et les conseils d'administration des associations bénéficiaires de subventions de la Ville, ne doivent pas participer ni à la délibération, ni au vote sur les subventions.

Toutefois, l'OSCD bénéficiant d'une subvention particulièrement élevée, je vous propose de faire deux votes distincts :

1- voter la subvention de la Ville à l'OSCD

2- voter les autres subventions dont les montants sont bien inférieurs.

Cela permettra aux élus qui ont un mandat quelconque au sein de l'OSCD d'indiquer qu'ils ne participent pas au vote sur cette subvention à l'OSCD et même chose pour les élus qui ont des mandats au sein d'autres associations.

Monsieur Alain CHAZAL

Vous allez égrainer les associations les unes derrière les autres ?

Monsieur le Maire

Je vous propose simplement de séparer le vote de la subvention à l'OSCD des autres subventions.

Monsieur Alain CHAZAL

Faisant partie d'un bureau d'une association, cela veut dire que je ne pourrai pas voter les subventions aux associations.

Monsieur le Maire

Je ne vois pas comment on peut faire. Ce n'est pas moi qui impose cette règle, c'est la Sous-Préfecture qui a épluché nos délibérations passées.

Monsieur Alain CHAZAL

Reconnaissez que c'est un peu stupide, dans la mesure où autour de la table, il se peut qu'au moment du vote, il n'y ait plus que 2 ou 3 personnes qui puissent voter.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Je pense qu'il faut différencier un peu les associations qui ont 200, 300 ou 400 € de l'OSCD. Je pense en plus que nous sommes assez nombreux ici à siéger à l'OSCD, aussi bien en tant que membres individuels ou représentants de la commune. Je serais assez favorable de séparer, cela a déjà été fait. Souvent, nous votions la subvention de l'OSCD décalée par rapport aux autres. Je pense que dans le cas des autres associations, le fait que les personnes votent, ne doit pas être pénalisant. Ce n'est pas parce que vous faites partie d'un bureau, et que cette association touche 200, 300 ou 400 € que cela va influencer au niveau de la Cour Régionale des Comptes.

Pour l'OSCD, c'est différent. C'est vrai que cela fait un moment qu'on nous le répète, qu'on nous le rabâche. Je serais assez favorable, comme l'a proposé Monsieur le Maire, de voter d'un côté la subvention à l'OSCD et de l'autre côté les subventions aux autres associations.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Cela nous convient.

Monsieur Patrick PONTACQ

Je serais plus d'avis à dissocier les votes, l'OSCD représentant un gros « pavé », et ensuite quelles que soient les appartenances des uns ou des autres à certaines associations, nous votions tous pour l'ensemble des associations. C'est simplement dans le but de simplifier.

Monsieur le Maire

Il faut être bien clair. Ce n'est pas moi qui connais la liste des personnes qui siègent dans les associations. C'est à chacun de déclarer si oui ou non il peut participer au vote, la mairie n'étant pas informée systématiquement de la composition des bureaux.

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est ce que j'avais compris. Il suffit simplement de décliner les associations auxquelles nous appartenons et nous votons pour l'ensemble des subventions. Cela me semble très simple.

Monsieur le Maire

A partir du moment où les personnes veulent voter la subvention, elles indiquent simplement pour quelle association elles ne participent pas au vote.

Est-ce que cela vous convient ?

Monsieur le Maire

Exposé

La Commission des Finances du 15 mars dernier a examiné les demandes de subventions aux associations pour 2016.

Le récapitulatif est décrit dans le tableau ci-annexé.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants des subventions par catégories, sachant qu'un effort est demandé aux organismes compte-tenu des contraintes budgétaires.

La subvention allouée à l'OSCD fait l'objet de deux conventions distinctes au titre d'une subvention générale à hauteur de 503 300 €, d'une part, et d'une subvention au titre des animations TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de 70 000 €, d'autre part.

En conséquence, les subventions totalisent :

- « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » : 718 725 €

- « Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » : 200 €

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 15 mars 2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Alain CHAZAL

Simplement pour dire qu'effectivement la subvention à l'OSCD est depuis de nombreuses années négociée, c'est-à-dire qu'il y a des rencontres entre le bureau de l'OSCD, les élus référents et le Premier Magistrat de la Commune. C'est une subvention qui est acceptée par l'une et l'autre des parties.

Pour cette raison, eu égard aussi au rôle important en termes de délégations de services que joue l'OSCD, nous voterons cette subvention à l'OSCD.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

OSCD :

- **A l'UNANIMITE :**

Et

- **4 NON PARTICIPATION AU VOTE**

Madame AUFFRET Anne – Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur DELALANDE Mikaël

➔ **ALLOUE** à l'OSCD le montant de la subvention 2016

Monsieur le Maire

Concernant les autres associations, vous avez la liste des montants proposés qui ont été examinés en commission des finances.

Monsieur Alain CHAZAL

Simplement pour dire que nous avons bien vu au niveau des subventions accordées aux associations, que le même principe d'économie et de rigueur est appliqué pour bon nombre d'associations dongeoises.

Nous avons vu pour les coopératives scolaires que la subvention baissait significativement.

Vous nous avez expliqué en commission finances que vous aviez un petit peu changé le barème d'attribution de la subvention, en accordant une subvention au prorata du nombre d'élèves, ce qui fait pour certaines écoles des baisses assez importantes. Nous le regrettons. Je pense qu'on aurait peut-être pu essayer de discuter et de trouver quelque chose qui impacterait moins les coopératives scolaires.

Pour cette raison, nous ne voterons pas, entre autres, cette proposition de subventions.

Monsieur le Maire

Nous en avons parlé en commission finances effectivement. Nous avons créé un barème, puisqu'il n'en existait pas auparavant, les montants étant fixés à « la louche ».

Dans un souci de justice et d'équité entre toutes les coopératives scolaires, nous avons proposé de partir d'un montant par élève. C'est proportionnel au nombre d'élèves ; cela paraît plus juste, sur une base, si je ne me trompe pas, de 12 € par élève.

C'est un mode de calcul qui présente l'avantage d'être juste, de s'adapter à l'évolution des effectifs. C'est un mode de calcul qui est déjà appliqué de longue date pour les subventions aux associations sportives, puisque c'est au nombre de licenciés et pour les coopératives scolaires, c'est au nombre d'élèves. C'est la même logique de transparence dans l'octroi de ces subventions.

Y-a-t'il des interventions concernant les subventions aux autres associations ? Sachant que si les montants évoluent notamment à la baisse pour certaines associations, il y a eu des demandes en moins et d'ailleurs nous remercions les associations qui ont pris en compte la nécessité de faire un effort. Certaines associations, compte tenu de leur situation de trésorerie, compte tenu des fonds qu'elles détiennent et qui sont placés, ont accepté de réduire le montant de leur demande de subvention. Parmi ces associations, il y a notamment le Comité de Jumelage ainsi que le Groupe Artistique. Ce sont des baisses de subventions qui ne sont pas imposées, qui ont été négociées.

En fonction de leur situation financière, certaines associations ont même fait le choix de ne pas déposer de dossier de demande de subvention, parce que leur situation, leur trésorerie leur permettent de fonctionner sans subvention, au moins pour cette année. C'est un effort qui est également à souligner. Cela montre que la logique de maîtrise des dépenses est comprise, est partagée et que l'effort lui-même est partagé par ceux qui en ont la possibilité.

Néanmoins, il y a de nouvelles associations qui font l'objet de nouvelles propositions de subventions et il y a des associations dont la situation justifie l'augmentation de leurs subventions, malgré le contexte général.

Je rappelle que les subventions aux associations sportives qui sont fixées sur une base en fonction du nombre de licenciés, peuvent parfois évoluer à la hausse, compte tenu de l'augmentation du nombre de licenciés.

Il y a des situations contrastées. Nous avons essayé de gérer cela au plus près des demandes et au cas par cas, en fonction des situations de chaque association et dans un souci d'éviter tout arbitraire.

Madame Viviane ALBERT

Je reviens sur les associations scolaires qui enregistrent une baisse quand même de 10 000 € de leur subvention en global. 25 000 € en 2015 et 15 000 € pour 2016. Les avez-vous informées ? Est-ce que c'est en connaissance de cause que cette baisse de subvention leur a été signifiée ou pas ?

Monsieur le Maire

Pour un certain nombre d'associations, cela correspond aux demandes. Comme je l'ai dit, il y a des baisses de subventions, mais cela correspond aussi à des baisses des demandes de subventions. Ce n'est pas quelque chose qui arrive de façon tout à fait arbitraire. Nous tenons compte des situations ; chaque association remplit un dossier qui indique sa situation de trésorerie, l'argent qui est placé, les actions qu'elle a faites et les actions qu'elle se propose d'engager. C'est par rapport à cela, qu'il y a des diminutions de subvention.

Intervention hors micro.

Madame Viviane ALBERT

Je trouve un petit peu délicat cette baisse pour les écoles.

Monsieur le Maire

Ce sont les coopératives et non les écoles en tant que telles. Je l'ai dit ; cela a été discuté par les élus aux scolaires avec les services, en fonction d'un barème par élève. C'est le grand changement.

D'ailleurs, vous voyez une subvention qui avait été votée l'an dernier « classes découvertes, voyages éducatifs » du collège qui est fusionnée avec une autre subvention. Vous avez 1 000 € qui arrivent à zéro euro. Néanmoins, vous avez le foyer socio-éducatif du collège qui reçoit 800 € au lieu de 500 € l'an dernier.

D'autres interventions sur les subventions ? Je vais redemander quelles sont celles et ceux qui ne participent pas au vote, en raison d'une fonction qu'ils ont dans l'une ou l'autre des associations, en indiquant laquelle.

ASSOCIATIONS et ORGANISMES

- **A l'UNANIMITE :**

- **2 ABSTENTIONS**

Madame ALBERT Viviane - Madame MORICLET Claudine

Et

- **6 NON PARTICIPATION AU VOTE**

Monsieur PONTACQ Patrick (Comité de Jumelage) - Madame AUFFRET Anne (Comité de Jumelage) – Madame PICOT Marie-Andrée (Comité de Jumelage-Groupe Artistique) – Monsieur CHAZAL Alain (Autour des Brouzils-Entreprendre Ensemble pour l'Afrique) – Monsieur DELALANDE Mikaël (Comité de Jumelage-Full-Contact DONGES) – Madame MISIN Christine (POSEIDONGES)

➔ **ALLOUE** aux ASSOCIATIONS et ORGANISMES indiqués dans l'annexe jointe le montant respectif des subventions 2016.

Arrivée de Messieurs LE ROUX Jean-Pierre et HAUGOU Thomas.

DELIBERATION N° 3 :
Budget général 2016 : Approbation du budget primitif (M14)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le projet de BP 2016 Budget Général s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **10 833 500 € en fonctionnement** et de **3 107 400 € en investissement**.

Il intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 avant le vote du compte administratif (soldes d'exécution et restes à réaliser).

Ce projet de budget primitif est construit sur la base des orientations budgétaires débattues au cours de la réunion de l'assemblée communale du 11 février dernier :

Dans un contexte contraint lié à la baisse sans précédent des dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire) et au renforcement du FPIC (Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales), avec un poids important du remboursement de la dette et une épargne nette négative, la stratégie financière pour 2016 répond à l'objectif d'entrer dans un cercle vertueux en :

- réalisant des économies en dépenses de fonctionnement tout en maintenant le service à la population à un niveau élevé ;
- maîtrisant la fiscalité en limitant sa progression à 5% sur l'exercice 2016 ;
- réalisant les investissements indispensables qu'ils soient capacitaires (liés à la hausse de la population), liés au gros entretien du patrimoine (y compris la voirie) et au renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services
- tout en baissant l'endettement.

BCC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

 **DEPENSES : 10 833 500 €**

• **DEPENSES REELLES : 9 627 500 €**

- **Chapitre 011 : charges à caractère général : 1 849 600 €**

Contre 2 054 360 € inscrits au BP 2015, soit -10 %.

☞ **Les comptes 60 et 61 « achats et services extérieurs »** baissent de -7 % par rapport au crédit inscrit au BP 2015 :

Sont à signaler les économies prévues sur les dépenses d'énergie ainsi que sur les contrats ayant fait l'objet de négociations.

En revanche, l'article 6042 englobe les frais de restauration scolaire : classes nouvelles et modification du tarif d'achat des repas engendrent une progression de 3%

du crédit inscrit de BP à BP, sachant que celle-ci est également prévue en recettes (article 7067).

- ☞ **Les comptes 62 et 63 « autres services extérieurs, impôts & taxes »** baissent de -25 % par rapport au crédit inscrit au BP 2015 :

Sont à signaler les économies prévues sur les postes relatifs aux frais de contentieux, fêtes & cérémonies, réceptions, frais de télécommunications.

- Chapitre 012 : charges de personnel : 5 513 000 €

Contre 5 380 000 € inscrits au BP 2015 et 5 549 000 € au total inscrits en 2015 ; soit -0,6 %.

Cette évolution à la baisse de la masse salariale résulte du non remplacement de certains départs à la retraite. Des hausses mécaniques imposées par la réglementation (glissement vieillesse technicité, hausses de charges) viennent atténuer cette baisse de dépenses.

- Chapitre 014 : atténuations de produits : 180 000 €

Contre 162 000 € inscrits au BP 2015 ; écart : 18 000 €, soit +11 %.

- + Il s'agit notamment du prélèvement au profit du FPIC (Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales) qui passe de 160 000 € en 2015 à une estimation de 179 000 € basée sur le pourcentage d'évolution constaté à hauteur de +41 % entre 2014 et 2015.
- + En revanche, aucune pénalité liée à la carence de logements sociaux en application de la Loi SRU n'est prévue en 2016 du fait de la prise en compte des dépenses déductibles de 2014.

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 1 675 900 €

Contre 1 656 580 € inscrits au BP 2015 ; écart : 19 320 €, soit +1 %.

Notamment expliqué par :

+23 600 € de subventions aux associations à l'article 6574 : la mise à disposition d'un agent au profit de l'OSCD à compter d'octobre 2015 est valorisée en année pleine en 2016 (la contrepartie en recettes à l'article 70848 est également majorée) ;

- Chapitre 66 : charges financières : 375 000 €

Contre 427 300 € inscrits au BP 2015 ; écart : -52 300 €, soit -12 %.

Avec un encours de 10 782 291 € au 01/01/2016, contre 11 275 756 € au 01/01/2015, le désendettement de la commune se poursuit.

- Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 13 100 €

Contre 15 100 € inscrits au BP 2015 ; écart : -2 000 €, soit -13 %.

- Dépenses imprévues : 20 900 €

Contre 25 000 € inscrits au BP 2015 ; écart : -4 100 €, soit -16 %.

• DEPENSES D'ORDRE : 1 153 500 € ou AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contre 898 760 € au BP 2015

Dont :

- ☞ 426 000 € d'amortissements (inventaire et actif comptable en cours de rapprochement) au Chapitre 042 ;
- ☞ et 780 000 € d'autofinancement complémentaire prévisionnel au Chapitre 023 –contre 425 760 € au BP 2015- ;

☞ moins 52 500 € de transfert de recettes de fonctionnement –Chapitre 042- en dépenses d'ordre d'investissement –Chapitre 040.

L'objectif d'assurer la couverture du remboursement du capital de la dette (899 000 €) par les ressources propres, et prioritairement l'autofinancement, est donc atteint.

RECETTES : 10 833 500 €

RECETTES REELLES : 10 432 393,53 €

- Chapitre 013 : atténuations de charges : 111 000 €

Contre 83 000 € inscrits au BP 2015 ; écart : 28 000 €, soit +34 %.

Il enregistre le reversement des des indemnités journalières par la compagnie d'assurance et des aides aux emplois d'avenir et CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi).

- Chapitre 70 : produits des services : 709 495 €

Contre 637 210 € inscrits au BP 2015 ; écart : 72 285 €, soit 11 %.

- Chapitre 73 : impôts et taxes : 8 625 045 €

Contre 8 377 900 € inscrits au BP 2015 ; écart : 247 145 €, soit 3 %.

Ce chapitre intègre le produit attendu au titre des trois taxes ménages pour 3 136 000 € (voir délibération n°1 relative au vote des taux).

Il prévoit aussi les versements de la CARENE : l'attribution de compensation, fixée à 3 933 300 €, et la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) estimée à 1 152 500 €.

- Chapitre 74 : dotations & participations : 861 335 €

Contre 1 042 082,22 € inscrits au BP 2015 ; écart : -180 747 €, soit -17 %.

La Dotation Forfaitaire a été estimée à 261 000 € contre 439 000 € en 2015.

- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 101 090 €

Contre 100 640 € inscrits au BP 2015.

- Chapitre 76 : produits financiers : 8,53 €

Contre 9 400 € inscrits au BP 2015 ;

Il enregistrait en 2015 un remboursement exceptionnel par la CA-CIB (Crédit Agricole Corporate & Investment Bank) d'un trop versé le 15/11/2014 sur l'échéance du prêt.

- Chapitre 77 : produits exceptionnels : 24 420 €

Contre 22 100 € inscrits au BP 2015 ; écart : 2 320 €, soit 10 %.

Ce chapitre intègre notamment les remboursements des compagnies d'assurances au titre des sinistres.

RECETTES D'ORDRE : 52 500 €

- Chapitre 042 : article 722 : 52 500 €

Il s'agit de la valorisation des travaux en régie d'aménagement de bâtiments, majorés des charges de personnel (contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement, chapitre 040) ;

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 348 606,47 €.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

- **DEPENSES REELLES : 2 219 477,89 €, soit 2 153 242,89 € de propositions nouvelles**

Dont :

I. EQUIPEMENT : 1 239 776 € (propositions nouvelles hors reports de 66 235 €)

II. FINANCIERES : 913 466,89 €.

Répartition :

I. EQUIPEMENT : 1 239 776 €

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 59 680 €

- 2 100 € au titre des levés topographiques pour le SIG (Système d'Information Géographique),
- 57 580 € pour les licences informatiques (logiciels « Portail famille e-administration », de sécurité, de gestion du cimetière, élections, état-civil, de dématérialisation des mandats).

- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 12 000 €

Il s'agit du solde de la participation pour l'étude sur le contournement ferroviaire.

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 431 004 €

Dont :

- ✚ Travaux sur bâtiments scolaires : **84 400 €**, dont 8 000 € pour le préau à l'entrée de la restauration scolaire La Pommeraye,
- ✚ Hôtel de ville : **46 000 €**,
- ✚ Salles omnisports : **102 500 €** (étude de chauffage et eau chaude : 15 000 €, luminaires : 30 000 €, châssis façade est : 50 000 €, toiture modulaire : 7 500 €),
- ✚ Travaux sur divers bâtiments : **45 100 €** (dont l'aménagement de la biberonnerie et de l'office du Multiaccueil : 11 100 €),
- ✚ Matériel de bureau et informatique : **55 100 €**, dont 16 100 € pour les écoles,
- ✚ Autres matériels : **45 760 €** dont :
 - Gradateurs à l'Espace Renaissance : 16 500 €,
 - Matériel sportif : 9 000 €.

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 737 092 €, dont :

- TRAVAUX EN COURS SUR BATIMENTS : 271 000 €

Dont :

- + Opération d'extension de la restauration de la Souchais : 480 000 € d'Autorisation de Programme sur 2 ans et 256 000 € de crédits de paiement sur 2016.

- **TRAVAUX EN COURS DE VOIRIE :** **406 092 €**

Dont :

- + Marché d'entretien de voirie et PAVC 2016 : 238 000 €,
- + Participation aux espaces publics « Le Clos Fleuri » : 82 592 €.

- **AVANCES SUR TRAVAUX EN COURS :** **60 000 €**

Il s'agit du réaménagement de la rue d'Aquitaine (SILENE) dans la cadre de la réhabilitation de la Résidence de la Souchais.

II. FINANCIERES : 913 466,89 €

- **Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts : 899 000 €, dont :**

- ☞ 884 500 € d'emprunts auprès d'établissements de crédit,
- ☞ 14 500 € d'annuités sur prêts à taux zéro souscrits auprès de la CAF (travaux de construction de l'APS & ALSH La Pommeraye et de liaison de la micro-crèche multiaccueil).

- **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 600 €** (contrepartie en recettes).

- **Chapitre 020 : dépenses imprévues : 13 866,89 €.**

- **DEPENSES D'ORDRE : 52 500 €**

- **Chapitre 040 : article 21318 : 52 500 €**

Il s'agit de la contrepartie de la valorisation des travaux en régie d'aménagement de bâtiments, majorés des charges de personnel (cf. recettes d'ordre de fonctionnement, chapitre 042).

- **RECETTES REELLES : 1 566 400 €, soit 1 451 022 € de propositions nouvelles**

Dont :

I. D'EQUIPEMENT : 432 200 € (propositions nouvelles hors reports de 115 378 €)

- **Chapitre 13 : subventions d'investissement : 35 700 €**

- + 7 000 € au titre des amendes de police,
- + 28 700 € de recouvrement des participations pour voirie & réseaux (PVR).

- **Chapitre 16 : emprunts & dettes assimilées : 395 000 €**

Il s'agit d'une inscription d'emprunt d'équilibre de la section d'investissement.

- **Chapitre 23 : immobilisations en cours : 1 500 €**

de la C.A.RE.N.E : remise à niveau des bouches à clefs.

II. FINANCIERES : 1 018 822 €

• **Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 632 222 €**

- ✚ Il s'agit du FCTVA sur les réalisations de 2015 évalué à 130 000 € et des Taxes d'urbanisme pour 50 222 €.

☞ L'excédent de fonctionnement prévisionnel capitalisé est inscrit à hauteur de 452 000 € à l'article 1068 (reprise anticipée du résultat de 2015).

• **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 600 € (contrepartie en dépenses).**

• **Chapitre 024 : Produit des cessions des immobilisations : 386 000 €.**

- ✚ Il s'agit des terrains sis à Condé (au titre de l'extension de la ZAC des Six Croix) et aux Clos Mignons.

- **RECETTES D'ORDRE : 1 153 500 € ou AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

• **OPERATIONS PATRIMONIALES : DEPENSES & RECETTES A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 335 000 €**

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » enregistre un crédit de 335 000 € **égal en dépenses et en recettes** : ces écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement ne font pas l'objet de décaissement ou d'encaissement réel. En effet, il s'agit du transfert des frais d'études et des avances versées au SYDELA sur les comptes de travaux correspondants.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 15 mars dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du Budget Général tel que présenté en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

A la présentation du budget primitif 2016, nous prenons note de certains engagements d'investissements, dont certains avaient été reportés l'année dernière, voire même l'année précédente.

1 240 000 € d'investissement prévus, soit presque plus 390 000 € par rapport au budget primitif 2015. Une hausse sensible qui correspond finalement à la vente des terrains des Six Croix, Clos Mignons et rue de Gramont, dont le total des ventes rapporte 386 000 €.

Nous notons l'effort pour la halle des sports avec presque 112 000 € d'investissement, soit 9 % du total d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage, et de l'isolation. C'est une bonne nouvelle pour tendre vers les économies d'énergie.

Un effort encore cette année pour les écoles, représentant un tiers du montant total des investissements, avec presque 400 000 €. Montant significatif quand on compare avec le budget voirie plus urbanisme qui représente un peu plus de 500 000 €.

En section de fonctionnement, nous avons la bonne surprise d'annonces de certaines

économies.

- en énergie-électricité, une tendance vers moins 9 %
- les carburants moins 25 %
- les fournitures administratives, moins 19 %
- maintenance moins 18 %
- fêtes et cérémonies moins 9 %
- réception moins 14 %
- frais de télécommunications moins 11 %

Bref, même si certaines économies sont le fait de mutualisations CARENE, des baisses de prix de combustible et d'un hiver exceptionnellement doux, qui va nécessairement faire baisser la consommation d'énergie.

Depuis 2 ans, lors de différentes commissions et conseils municipaux, nos propositions de sources économies portaient sur ces lignes :

- La ligne énergie en proposant de modifier les comportements pour réduire la consommation ;
- maintenir les diagnostics énergétiques dans les bâtiments publics ;
- diminuer l'éclairage public ;
- sur les lignes de frais de maintenance, fournitures administratives et télécommunications.

Concernant le chapitre 12, charges du personnel : une petite remarque sur l'annonce d'économie de moins 0,6 % pour 2016.

Pour maintenir une comparaison cohérente de budget primitif 2015 à budget primitif 2016 que vous faites d'ailleurs sur les autres chapitres, il ne s'agit pas de diminution de moins 0,6 % mais d'augmentation de plus de 2,5 %. Le pourcentage de moins 0,6 % correspond à une estimation du budget pour 2016 par rapport au total inscrit fin décembre 2015. En effet, le budget primitif 2015 et le total inscrit à fin 2015 correspondait à une augmentation de plus 3,1 %.

Un conseil municipal est un espace de construction, dans lequel on travaille ensemble, dans l'intérêt de nos concitoyens, avec nos différences, tout en respectant les singularités d'opinions politiques des uns et des autres.

Le budget primitif traduit les choix politiques de l'équipe majoritaire.

Nous retenons ce soir, une tendance vers la rénovation énergétique, une politique volontaire sur les écoles pour la 2^{ème} année consécutive.

Nous regrettons le renoncement vis-à-vis du SDIS, débat largement développé lors du dernier conseil municipal et des dernières commissions finances. Vos arguments ne nous ont pas convaincus ; nous n'y reviendrons pas ce soir.

Nous regrettons l'augmentation fiscale de 5 % pour 2016, sans contrepartie de grands projets, frustrant pour les contribuables.

Quid pour 2017.

Nous regrettons un manque de projection jusqu'en 2020, pour plus de transparence.

Enfin, nous considérons que le choix politique de non-remplacement des départs en retraite du personnel a ses limites, tant pour la qualité du service public que pour les

conditions de travail des salariés.

Ce soir, nous nous abstiendrons sur votre proposition.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci Madame MISIN.

Je suis en accord avec une partie seulement des choses que vous dites ce soir. Vous n'en serez pas surprise.

Tout d'abord, vous dites que le Conseil Municipal est le lieu d'échanges et de débats ; je le confirme, mais avant tout, c'est la commission des finances qui permet en comité plus restreint d'échanger, d'avancer et de travailler de façon collective pour améliorer les choses, et éventuellement prendre en compte les bonnes idées d'où qu'elles viennent, car la majorité municipale n'est pas un groupe politique, c'est un groupe qui est constitué de personnes qui réfléchissent, sans être liées par autre chose que leur bon sens.

Je regrette, Madame MISIN, que les déclarations que vous faites ce soir, vous ne les ayez pas faites en commission des finances, commission qui s'est déroulée dans un silence quasi religieux, et où j'ai pris le soin de poser, à nombreuses reprises, la question de savoir s'il y avait des interventions et il n'y en avait jamais.

Ce soir, vous présentez les choses devant le Conseil Municipal, ce n'est peut être pas l'endroit le plus approprié pour travailler dans le concret sur certains sujets qui ont été présentés, puisque tout ce qui est soumis au vote ce soir, a été présenté en commission finances. Il n'y a pas eu, ni de suggestions ni de contre-avis lors de cette commission. C'est le rôle des commissions d'échanger dans le concret, en dehors du public, des micros et c'est là que l'on peut faire un travail collectif et vous le savez bien, je suis ouvert à toutes les propositions, d'où qu'elles viennent, dès lors qu'elles paraissent pertinentes. C'est le premier point.

Ensuite, vous relevez un certain nombre de choses que nous avons décidées de politiques d'économies que nous avons lancées et vous nous dites que ce sont des choses que vous avez demandées, que vous auriez suggéré depuis 2014.

La politique que nous menons et qui semble aller dans le sens que vous souhaitez, si nous devons la mener aujourd'hui, c'est que pendant le mandat précédent, elle n'a pas été menée. Je vous rappelle que le rythme de hausse des dépenses réelles de fonctionnement était supérieur à 4 % par an. Vous connaissez le taux de l'inflation. Il n'a jamais été de 4 % par an depuis 10 ans.

Si les dépenses ont augmenté de 4 % par an, c'est qu'il n'y avait pas ces maîtrises, et aujourd'hui, vous vous réjouissez des économies d'énergie et de la baisse des dépenses de fournitures, des fêtes et cérémonies. Certes, nous avons lancé cela et ce n'est pas la première année que nous le faisons. Ces dépenses ont déjà baissé en 2015. Toutes les dépenses de fêtes, cérémonies, réceptions et autres, ont sensiblement baissé dès 2014. Nous avons mis un point d'honneur à porter d'abord l'économie sur ce domaine, étant donné qu'il y a une certaine nécessité d'exemplarité de la part des élus à ne pas faire preuve de dépenses somptuaires au moment où des efforts sont demandés à la population, compte tenu d'une situation

financière très dégradée de la commune.

Cette politique que vous constatez, est mise en place aujourd'hui. La seule chose que je regrette, c'est qu'elle n'ait pas été mise en place plus tôt, puisque cela semble aller dans votre sens. Je pense qu'il aurait été utile de le suggérer plus tôt que depuis l'élection de 2014 que cette politique soit mise en place. La commune aurait sans doute beaucoup moins d'efforts à faire aujourd'hui, si ces économies avaient été pratiquées en heure et en temps. C'est le 2^{ème} point.

Concernant les dépenses de personnel, vous nous dites que la baisse n'est une baisse que par rapport au cumul des dépenses de 2015. J'ai toujours dit en Conseil Municipal que c'était la comparaison la plus pertinente de comparer le réel de l'année précédente par rapport au budget primitif que nous allions voter. Simplement, la présentation est faite par les services, souvent de budget primitif à budget primitif, parce que tout simplement, les documents qui sont communiqués par le service de l'Etat, de la DGFIP pour les documents budgétaires, ne prévoient pas de comparer le total des dépenses votées l'année précédente par rapport au budget primitif. On compare BP à BP. C'est absurde. J'ai toujours dit pourquoi. Néanmoins, la présentation des documents comptables ne prévoit pas autre chose que cette comparaison de primitif à primitif. On compare un prévisionnel à un prévisionnel, alors qu'il faut comparer le réalisé de l'année dernière au prévisionnel.

Il n'empêche que par rapport au réalisé de l'année dernière, il y a un effort qui est fait de diminution de ce poste important dans notre budget. Si ce poste est important, c'est que ce sont des dépenses que les services de l'État qualifient de « rigides », car nous n'avons pas de variable d'ajustement des dépenses de personnel. Le personnel titulaire ne peut pas ne pas être payé. Nous ne pouvons pas dégager les cadres du personnel titulaire de la Fonction Publique Territoriale. C'est donc une obligation de payer le personnel. La seule possibilité d'ajustement serait (je dis bien au conditionnel) de ne plus recruter de non-titulaires, et là, comment faisons-nous pour assurer les remplacements ? Assurer les besoins temporaires et autres ? Ou de ne pas payer les charges sociales. Ce n'est pas une hypothèse qui est envisageable pour les raisons que j'ai déjà évoquées.

Les dépenses de personnel sont des dépenses rigides. Aujourd'hui, il y a des possibilités dans certains cas, je dis bien dans certains cas, de ne pas remplacer tous les départs à la retraite. Ce n'est pas une volonté de ne remplacer aucun des départs à la retraite ; dans certaines situations, c'est indispensable. Néanmoins, lorsque c'est possible par des mutualisations, des réorganisations, de l'informatisation et autres, il y a des possibilités de ne pas remplacer les départs à la retraite, et c'est un moyen qui nous permet d'éviter cette hausse effrénée qui a eu lieu, pendant des années, des dépenses de personnel.

C'est un point important. Il convient d'agir de façon pragmatique, en fonction des besoins, de ne pas supprimer les services à la population. Il s'agit simplement de faire au maximum pour assurer le même service avec des dépenses de personnel qui se trouvent réduites, sans toucher non plus aux avantages du personnel, parce que j'ai déjà dit, le nouveau régime indemnitaire ne s'inscrit pas dans une baisse du montant des indemnités du personnel, au contraire, plutôt dans une hausse des indemnités du personnel.

Néanmoins, cette politique de maîtrise des dépenses de personnel n'est pas une spécificité dongeoise, c'est une règle qui s'impose à l'ensemble des collectivités de FRANCE et de Navarre.

Voilà ce que je voulais dire sur les dépenses de personnel que vous avez ciblées. Quant au reste, effectivement, oui, nous désendettions la Ville à un rythme important, ce qui représente un effort important.

Ce désendettement n'est pas un but en soi. Il s'agit de redonner à la Ville des

capacités d'investir le moment venu, lorsqu'il s'agira d'adapter nos équipements publics à la hausse de la population. C'est une nécessité absolue d'y penser, notamment en termes d'équipements scolaires, mais pas seulement, et en termes d'entretien de notre patrimoine, car vous l'avez relevé, il y a des efforts qui sont faits sur les salles de sport. Mais ces efforts devront être poursuivis, parce qu'en termes d'économie d'énergie et de sécurisation des bâtiments, il faudra continuer ; il y a beaucoup de choses à faire, sans parler des besoins en salles qui existent dans la commune, et dont nous avons parlé souvent avec Patrick au niveau du futur.

Concernant les efforts que nous faisons au niveau scolaire, je n'ai rien à rajouter, Madame MISIN. Vous l'avez souligné, cela représente cette année encore un effort très important de notre budget d'investissement qui est amené à continuer en 2017.

Il s'agit également d'adapter nos capacités, notamment en termes de restauration scolaire aux nouveaux besoins et à l'augmentation du nombre de rationnaires. Cette politique qui est, au sens noble du terme, une volonté politique, sera poursuivie.

Evidemment, il ne faut pas se cacher que tous les travaux nécessaires au sein de cette commune ne pourront pas être assurés immédiatement. Je pense notamment aux nombreux travaux de voirie qui sont demandés dans le centre-bourg, mais aussi dans nos quartiers. Nous savons bien que dans nos quartiers et, y compris dans les chemins ruraux, il y a beaucoup de travaux à faire puisque c'est une politique d'entretien de la voirie que Louis connaît, qu'il a menée sous un précédent mandat et qui n'a pas été poursuivie le mandat suivant. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un grand nombre de chemins, de routes, de trottoirs à rénover, à entretenir et cela fait beaucoup de demandes en peu de temps.

On peut regretter que cela n'ait pas été suivi, année par année, au même rythme qu'avant 2008. Et maintenant, nous allons essayer de rattraper le retard. Malheureusement, le contexte financier est beaucoup plus dégradé aujourd'hui qu'il ne l'était au milieu des années 2000. Nous en sommes conscients ; nous en parlons avec les habitants concernés, (les habitants des quartiers et les habitants du bourg) qui ont des rues devant chez eux qui nécessitent des aménagements. Là aussi, il faut prioriser, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas dépenser plus en année 2016 mais en retenant les dépenses qu'il faudra inscrire au budget à partir de 2017.

Voilà Madame MISIN.

Madame Christine MISIN

Je ne voulais pas monopoliser la parole. Je voulais juste rebondir par une attaque personnelle que vous venez de me faire tout à l'heure, par rapport à ma non-participation et pourtant présente à la dernière commission finances.

Il s'avère que depuis 2 ans, effectivement, vous nous demandez de participer, il y avait un souci de transparence et un esprit de dialogue. Sauf que ces derniers temps, quand nous sommes force de proposition et d'idées, celles-ci ne sont jamais les bonnes. Il semblerait qu'il n'y ait que vous qui soyez porteur de bonnes idées. Cela devient très compliqué ces derniers temps de pouvoir discuter et d'échanger.

De toute façon, lors de la dernière commission finances, il s'agissait d'un budget primitif et que tout avait déjà été dit au débat d'orientation budgétaire et que nous étions en total désaccord, je ne vois pas ce que nous pouvons rajouter dernièrement.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Madame MISIN, vous grossissez le trait, car je n'ai jamais dit que tout ce que vous proposiez était injustifié.

Quand vous parlez d'économie d'énergie, je pense que nous traduisons dans le budget, les préoccupations que vous aviez exprimées. Nous ne rejetons pas systématiquement, et certainement pas moi, les propositions qui viennent de votre part, au motif qu'elles viendraient de votre groupe, ni d'un autre groupe d'ailleurs. Je suis prêt à accueillir toutes les propositions d'où qu'elles viennent, et je le redis.

Simplement, nous avons un désaccord marqué sur cette fameuse contribution au SDIS qui, pour vous, est une subvention que nous pouvons diminuer comme n'importe quelle subvention et qui pour nous est une dépense obligatoire que nous ne pouvons pas baisser parce que nous en avons envie. C'est tout.

Cette affaire du SDIS ne doit pas polluer nos échanges et encore une fois, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord sur cette question de dépenses d'incendie que je rejette tous les arguments que vous avez dits.

D'ailleurs, avant que vous interveniez, j'ai dit que j'étais d'accord avec une partie des constats que vous aviez effectués ce soir.

Vous ne faites pas de l'opposition systématique et moi je suis très loin de rejeter systématiquement vos propositions.

Si vous nous dites que la politique qui est à mener aujourd'hui est une politique d'économies, je suis d'accord avec vous et nous le prouvons dans le document qui est soumis au vote ce soir. Par contre, si vous nous dites que nous pouvons faire encore plus d'économie sans augmenter les impôts, là je vous dis très humblement que je suis en désaccord avec vous, car il semble, (mais vous pouvez penser que je me trompe), que nous n'équilibrerions pas le budget en faisant comme cela. C'est tout.

Il n'y a pas d'attaques personnelles de ma part. Il y a juste un désaccord sur un point très précis qui, pour moi, est périphérique, qui est la question du SDIS. Sur le reste, nous pouvons avoir des échanges ; nous pouvons ne pas être d'accord ; nous nous respectons totalement et je n'ai jamais, au contraire, j'ai toujours souhaité que chacun s'exprime en commissions en général et en commission des finances en particulier. Je relevais juste qu'il n'y avait pas eu d'échange, juste une présentation lors de la commission des finances. Je ne veux pas du tout polémiquer à ce sujet.

Monsieur Alain CHAZAL

Le budget qui nous est présenté ce soir s'inscrit dans les directives du débat d'orientation budgétaire du 11 janvier dernier.

Ce budget est fortement marqué par la loi de finances que nous subissons de plein fouet cette année. La cure d'austérité infligée par le Gouvernement aux collectivités locales, et que nous continuons à désapprouver, va impacter nos finances locales de manière drastique et les conséquences en seront catastrophiques, car nous n'en sommes qu'au début.

Lors du municipale précédent, j'avais fait une étude sur les emplois que nos investissements avaient suscités. Au-delà de nos divergences d'appréciation, ce sont plusieurs dizaines de petites et moyennes entreprises qui ont trouvé des marchés sur DONGES, ce sont des centaines d'ouvriers, des techniciens, des cadres qui ont pu travailler sur ces différents chantiers.

Je l'ai souvent souligné ici. Ce sont les collectivités locales qui créent plus de 70 % des investissements dans notre pays. Cette baisse des dotations de l'Etat tarira ces sources d'emploi et ce n'est pas ainsi que l'on redonnera du travail aux Français. Plutôt

que de faire des cadeaux de plusieurs milliards au patronat au travers du CICE, le Gouvernement aurait certainement été mieux inspiré de permettre aux collectivités de conforter leurs ressources, afin d'assurer leurs besoins en financement.

A cela s'ajoutent les ponctions réalisées au travers du scandale FPIC ainsi que notre contribution au SDIS qui ont fait l'objet de plusieurs débats au sein de notre assemblée.

Le remboursement des emprunts réalisés au cours des derniers municipales et notamment lors du dernier d'entre eux, fragilisent aussi dans le contexte que je viens de décrire, l'équilibre financier de DONGES, et nous ne le contestons pas.

Le budget 2016 est donc fortement impacté par cette situation. Nous avons vu tout à l'heure, malgré vos réticences officielles annoncées dans votre campagne électorale, vous avez décidé d'utiliser le levier fiscal pour trouver de nouvelles recettes.

Beaucoup d'autres communes vont être obligées d'y avoir recours. Dans notre région, la presse relate chaque jour de telles décisions. Même MONTOIR DE BRETAGNE a dû s'y résoudre, bien que l'attribution de compensation de la CARENE soit nettement supérieure à la nôtre.

Pour en revenir au budget lui-même, nous retrouvons en dépenses de fonctionnement des économies, notamment au chapitre 12, concernant les dépenses de personnel. Vous mentionnez que les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés. Nous ne pouvons pas ne pas avoir certaines inquiétudes sur cette prise de décision qui semble être devenue un des leviers importants de votre gestion.

A notre avis, l'augmentation importante de notre population, année après année, va de manière certaine accroître la demande des services existants et même de nouveaux services à la population.

Nous l'avons vu l'an dernier. Le passage en Réseau d'Education Prioritaire a conduit à l'ouverture de plusieurs classes, notamment en maternelle. Vous avez fait le choix de ne pas complètement assurer la création de nouveaux postes d'ATSEM et nous en avons exprimé notre opposition. Demain, d'autres classes vont inévitablement s'ouvrir à DONGES, en ville mais aussi à la Pommeraye. Allez-vous continuer cette politique en matière d'éducation ?

Nous exprimons ce soir nos inquiétudes les plus vives à ce sujet.

La douceur relative de l'hiver et la baisse des coûts de l'énergie conduisent à réduire la ligne budgétaire sur les fluides mais ce phénomène n'est que conjoncturel, et ne pourra sans doute pas se stabiliser à ce niveau.

L'autofinancement reprend quelques couleurs malgré toutes ces contraintes.

Dans ce contexte difficile, les investissements redémarrent doucement comme nous le pensions. Nous le voyons bien, toute l'importance que l'accroissement de notre population dongeoise impose à la commune depuis plusieurs années en termes de services et d'équipements nouveaux, notamment au niveau des écoles, avec l'extension des restaurants scolaires. Une réflexion générale d'ailleurs sur ce dossier des écoles, doit à nos yeux, se faire au-delà de nos divergences politiques, mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler ici ou en commission.

Les recettes d'investissement sont marquées par le faible niveau du FCTVA dû à la

pauvreté des investissements de l'année précédente.

Voilà dressées rapidement nos appréciations sur cette proposition de budget. Vous le voyez, même si nous avons une analyse proche de la vôtre sur les différentes contraintes qui construisent votre proposition de budget, ce sont certains de vos choix politiques dans ce contexte qui nous posent question.

Nous ne voterons donc pas votre budget, en espérant que le cercle vertueux que vous avez présenté au mois de janvier devienne réalité pour toutes les Dongeoises et tous les Dongeois, et notamment les plus défavorisés d'entre eux.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CHAZAL. Sur la première partie de votre intervention, je n'interviendrai pas. Je ne me positionnerai pas, parce que c'est une intervention qui est dirigée contre la politique du Gouvernement actuel ; moi, je n'ai rien pour ni contre.

Ce n'est pas le positionnement, comme vous le savez tous, du groupe majoritaire, que d'intervenir de façon politique sur des sujets qui nous dépassent. Chacun a son opinion évidemment ; nous écoutons les informations, nous lisons les journaux comme tout le monde.

Néanmoins, ce n'est pas au sein de cette enceinte municipale que nous ferons des déclarations contre un Gouvernement, quel qu'il soit. Nous prenons acte simplement des décisions qui nous sont imposées quelles que soient les majorités, et quels que soient les gouvernements. Là-dessus, je n'ai rien à dire.

Sur nos choix que vous qualifiez de politiques, je rappelle quand même, puisque vous vous inquiétez du maintien du service à la population, compte tenu d'un début de baisse des dépenses de personnel, un chiffre qui est assez troublant, c'est que les dépenses de personnel en 2008 étaient de 4 105 000 € et en 2014 de 5 429 000 €. Nous avons eu, pendant votre mandat, 1 300 000 € en plus de dépenses de personnel, ce qui ne s'explique pas par la municipalisation de la petite enfance qui ne représente qu'une partie marginale ; ce qui ne s'explique pas non plus par la titularisation d'agents non titulaires, car le fait d'être titulaires ne génère pas des charges, des coûts supplémentaires au niveau du personnel ; ce qui ne s'explique pas non plus, (nous avons pris le soin de faire les calculs), par l'adoption d'un nouveau régime indemnitaire.

S'il y a eu une hausse aussi considérable des dépenses de personnel, à un rythme moyen annuel de 4,77 % par an, je ne suis pas sûr que cela ait eu pour conséquence d'améliorer très significativement la qualité du service à la population et ce n'est pas par des recrutements dans les écoles que ces 1 300 000 € non plus ont été justifiés.

Il arrive un moment où il faut faire preuve, et nous avons la volonté de faire preuve de responsabilité, et nous savons bien que les dépenses de personnel représentent une proportion très élevée de nos dépenses de fonctionnement, que ces dépenses ont augmenté à un rythme effréné pendant 6 ans et qu'aujourd'hui, nous sommes obligés de maîtriser.

Quand on parle de faire des économies, en général tout le monde est d'accord, mais quand on entre dans le détail, cela devient compliqué parce qu'on veut bien faire des économies mais à condition de ne pas faire des économies sur le principal poste du budget, c'est-à-dire les dépenses de personnel... Non, j'ai bien dit que nous ne souhaitons pas avoir comme politique systématique de ne remplacer aucun départ en retraite. Nous avons simplement comme souci de ne pas remplacer tous les départs en retraite, sachant que le nombre de départs est différent d'une année à l'autre.

Faire preuve d'un peu de pragmatisme et d'adaptation aux nouvelles contraintes, ce n'est pas avoir la volonté de réduire les services à la population, au contraire.

Si au niveau des écoles, nous avons fait le choix l'an dernier de ne pas recruter des ATSEM à temps complet sur l'ensemble des nouvelles classes maternelles, c'est que nous anticipions déjà la situation de baisse des dotations à laquelle nous sommes confrontés. Ce n'est pas pour pénaliser les écoles. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir à de très nombreuses reprises sur l'importance du rôle des ATSEM au sein des écoles, cela n'est pas contesté, mais simplement il n'y a pas d'alternative à l'équilibre du budget. Et l'État, qui nous impose des créations, des ouvertures de classes, ne nous a pas alloué, c'est le moins qu'on puisse dire, les moyens de faire face à ces nouvelles dépenses.

Faire preuve de responsabilité, c'est ne pas faire plaisir à tout le monde, c'est accepter de pas donner entière satisfaction à tout le monde, mais c'est avoir une vision d'avenir et une vision qui soit fondée sur l'intérêt général, non clientéliste de la gestion d'une commune, et c'est dans cet esprit-là que nous estimons devoir continuer comme l'année précédente de maîtriser ces dépenses de personnel, qui, je le répète, ont connu une explosion effrénée entre 2008 et 2014.

Voilà ce que je peux dire.

Sinon, notre vision n'est pas une vision politique au sens partisan. Encore une fois, nous revendiquons la posture d'être des gestionnaires avisés mais des gestionnaires de terrain d'une collectivité moyenne, qui a de nombreuses contraintes financières à supporter. Ce profil gestionnaire n'était pas un profif partisan. D'autres communes de la CARENE qui ont d'autres équipes municipales dans d'autres configurations locales ont la même politique que nous, et si elles s'en sont sorties après avoir connu de graves difficultés en 2008, c'est que cette politique a été menée et a été suivie de succès.

Nous pouvons avoir une anticipation positive des résultats de cette politique, car malgré les pénalisations que nous impose l'Etat en termes de baisses des dotations, nous sommes en mesure de faire face avec difficulté, avec beaucoup d'efforts certes, mais nous avons une perspective de sortie, de retour vers une situation assainie de nos finances publiques, qui n'est pas un but en soi, mais qui nous permettra de réaliser les équipements nécessaires pour le DONGES des années 2020.

C'est dans cet esprit là que nous sommes fermement engagés dans la maîtrise de nos dépenses.

En l'absence d'observations, je vous propose de passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **16 POUR**

Et

- **9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELANDE Mikaël- Madame MISIN Christine

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Général 2016 tel que présenté en annexe.

DELIBERATION N° : 4 :
Budget Annexe 2016 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement
« Les Tainières » :
Approbation du Budget Primitif (M4)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Il est rappelé au Conseil Municipal que le service d'accueil des gens du voyage a été intégré dans le Budget Général à compter du 1^{er} janvier 2012 ; en conséquence, le document annexé présente ce budget uniquement pour la partie « camping ».

Le Budget Primitif 2016 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 189 900 € et de 177 320 € en section d'investissement (budget hors taxes). Il a été élaboré avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, à savoir : un déficit de 17 240,20 € en exploitation et un excédent de 141 610,37 € en investissement.

BCC

I – SECTION D'EXPLOITATION : 189 900 €

1. Dépenses de la section d'exploitation :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » totalise 51 750 €. Le montant des dépenses du chapitre regroupe les charges de fonctionnement telles : fluides, fournitures, petit équipement, entretien et réparations.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » correspond à la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 52 500 €.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 31 565 €.

Un crédit de 5 300 € est affecté aux créances admises en non valeur et de 200 € aux créances éteintes. Un montant de 26 065 € (article 658) est provisionné au titre du reversement au budget ville des recettes de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ; en effet, les recettes de la régie sont encaissées sur un compte bancaire commun à celles de la partie « camping » et de la partie « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » puis reversées au budget général pour ce qui concerne l'« Aire d'Accueil des Gens du Voyage » chaque fin d'exercice (délibération du Conseil Municipal du 29/03/2012).

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est doté de 244,80 € pour arrondir la section.

Enfin, un crédit de 35 700 € est proposé au chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » au titre des amortissements de 2016, en application de la délibération du Conseil Municipal n°3 du 10 décembre 2015 relative au nouveau plan d'amortissement.

Le résultat antérieur prévisionnel de 2015 est reporté par anticipation à hauteur de -17 240,20 € (Chapitre 002) tandis que les dépenses imprévues totalisent 900 € (Chapitre 022).

2. Recettes de la section d'exploitation :

Le chapitre 70 « Produits de gestion courante » totalise 189 500 €.

Ce chapitre enregistre le produit des redevances estimé à 167 000 € (dont 32 000 € au titre de la location des mobil homes) ainsi que les recettes affectées à la partie « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » qui seront reversées au budget général en fin d'exercice, prévues à hauteur de 22 500 € au titre de 2016 (voir ci-dessus article 658).

Le chapitre 77 « Autres produits exceptionnels » est ouvert à hauteur de 400 € au titre de remboursements sur sinistres.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT : 177 320 €

1. Dépenses de la section d'investissement :

Un crédit de 65 000 € de propositions nouvelles est inscrit au **chapitre 21 « immobilisations corporelles »** au titre d'une provision pour l'acquisition de résidences mobiles de loisirs (40 000 € HT) et de leur équipement (5 000 € HT).

Les travaux d'aménagement de terrains et réseaux -délimitation des emplacements, signalétique, reprises sur revêtements dans les sanitaires (20 000 € HT) permettront d'obtenir le classement officiel de l'équipement 1*, conformément aux orientations proposées lors du débat du 11 février dernier.

Un crédit de 90 000 € HT est inscrit au **chapitre 23 « travaux en cours »**.

Enfin, un crédit de 6 353 € est proposé au **compte 020 « dépenses imprévues d'investissement »** afin d'équilibrer la section.

Un total de 15 967 € de restes à réaliser est repris au titre de l'installation de clôtures et de la signalétique classement touristique.

2. Recettes de la section d'investissement :

Le crédit de 35 700 € proposé au **chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »** correspond aux amortissements de l'année 2016, en contrepartie des dépenses d'exploitation (voir supra).

La section d'investissement s'équilibre par la reprise anticipée de l'excédent de 2015 reporté à hauteur de 141 610,37 € et par l'inscription d'un crédit d'équilibre de 9,63 € au compte 1641 « emprunts en euros ».

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif du Budget Annexe 2016 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) tel que présenté en annexe.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 15 mars dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **16 POUR**

Et

- **9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELANDE Mikaël - Madame MISIN Christine

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Annexe 2016 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) –partie « camping »- tel que présenté en annexe.

DELIBERATION N° 5 : Travaux d'économie d'énergie dans les salles de sports : Demande de subvention auprès de l'Etat « FSIPL I »

Rapporteur : Monsieur Patrick PONTACQ

Exposé

Les éclairages existants dans les trois salles de sports sont usagés et énergivores. Les châssis, du fait de leur vétusté, ne peuvent être refermés que manuellement, ce qui entrave toute fermeture systématique et engendre une déperdition d'énergie.

Afin de réaliser une économie d'énergie évaluée à 115 000 KWh par an, la commune a décidé de réaliser des travaux en deux tranches, en 2016 et 2017, en remplaçant les luminaires par des LED et en renouvelant les châssis.

Le montant des travaux est estimé à 200 000 € HT à raison de 150 000 € pour la partie luminaires et 50 000 € au titre des châssis.

L'article 159 de la Loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 portant « Loi de Finances pour 2016 » crée une dotation de soutien à l'investissement public local, répartie en deux enveloppes : la 1^{ère} (FSIPL I) concerne les collectivités du bloc communal et est consacrée à 7 grandes priorités d'investissement, tandis que la seconde (FSIPL II) est dédiée au développement des bourgs-centres.

Dans ce cadre, la commune sollicite une aide de 70 000 €, soit 52 500 € pour la partie lumineuses et 17 500 € au titre du remplacement des châssis.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet et de solliciter une aide financière à l'investissement auprès de l'État dans le cadre du « Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local - FSIPL I » au titre de la transition énergétique.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 15 mars dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Patrick PONTACQ

Je voulais simplement rajouter que l'Etat a inscrit une somme de cinq cents millions d'euros pour ce Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Monsieur le Maire

C'est une petite compensation aux baisses des dotations qui représentent beaucoup plus que cinq cents millions d'euros, ça représente des milliards.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- **APPROUVER** le projet de travaux d'économie d'énergie dans les salles de sports tel que proposé ci-dessus ;
- **SOLLICITER** l'aide financière à l'investissement auprès de l'État dans le cadre du « Fonds de soutien à l'Investissement Public Local - FSIPL I » au titre de la transition énergétique.

DELIBERATION N° 6 : Règlement concernant l'attribution d'aide individuelle aux commerçants dans le cadre du FISAC

Rapporteur : Madame Marie-Andrée PICOT

Exposé

La ville de DONGES et l'Etat ont signé le 26 octobre 2015 une convention relative au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Cette convention précise les modalités d'application de la décision ministérielle d'attribution de l'aide FISAC prise le 27 avril 2015.

Dans le cadre de cette opération, plusieurs actions prennent la forme d'attribution d'aides individuelles aux commerçants et artisans. Dès lors, un budget total est défini pour chacune de ces actions, avec son plan de financement.

L'attribution des subventions aux commerçants est soumise à la réglementation du Code de Commerce, et notamment son article L.750-1-1, qui régit l'utilisation des fonds du FISAC.

Mais les plafonds prévus par les textes étant relativement élevés par rapport au budget total alloué à ces actions, il est jugé opportun de prévoir dans un règlement intérieur des plafonds d'aides propres à la ville de DONGES.

Ce règlement permet en outre de définir les conditions d'éligibilité au dispositif et les procédures à respecter pour pouvoir bénéficier de ces aides.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement d'attribution des aides individuelles aux commerçants dans le cadre du FISAC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

Déposé officiellement auprès de l'État lors du mandat précédent, après plusieurs années d'instruction, le FISAC vient d'être validé par l'Etat. Il reste maintenant aux élus actuels de faire vivre ce dossier livré « clés en main » pour soutenir le commerce de proximité.

Bien évidemment, nous voterons pour ce projet.

Madame Michelle RIOT

Je voulais dire qu'on ne pouvait que se réjouir de l'avancée de ce projet. Cela va permettre de redonner un peu de dynamisme aux commerces et aux artisans dongeois.

Savez-vous combien de commerçants et artisans ont déjà manifesté un intérêt pour cette subvention, parce qu'en mairie, vous avez peut être déjà eu des contacts ?

Par rapport aux mises aux normes handicapées, au niveau des bâtiments publics et de la voirie communale, où en est-on ?

Monsieur le Maire

Il y a deux sujets. Les bâtiments publics n'ont rien à voir avec le FISAC. C'est l'application de la loi sur l'accessibilité aux bâtiments publics et privés. C'est un sujet à part.

Nous savons très bien qu'il y a une échéance qui a été repoussée de 2 ans, parce que tout simplement les échéances ne pouvaient pas être tenues. Ces échéances s'appliquaient aux commerçants, à tous les organismes qui accueillent du public, aux collectivités et à la Ville.

Pour revenir aux commerces, les commerçants ne viennent pas forcément demander leurs dossiers individuellement en mairie. Ca se passe aussi en étroite concertation avec l'UCAID, la Chambre de Commerce et le service Développement Economique de la CARENE. L'UCAID joue un rôle d'intermédiaire entre les demandes des commerçants, même si tous les commerçants n'adhèrent pas à l'UCAID, mais cela facilite les choses, notamment pour ce qui concernait les diagnostics PMR. Cela a permis de fédérer un certain nombre de dossiers, d'instruire ensemble un certain nombre de dossiers. Nous avons connaissance des demandes via les reports qui nous sont faits par l'UCAID et nous allons continuer de travailler avec l'association dans cet esprit là.

Si nous délibérons ce soir, c'est justement pour nous permettre de répondre aux commerçants et de leur donner des indications claires sur les montants auxquels ils peuvent prétendre par rapport aux crédits qui sont inscrits, aux crédits qui sont alloués, aux budgets qui sont votés. Quand on voit les montants des travaux à réaliser d'accessibilité dans les commerces, on se rend bien compte que cela représente des sommes qui peuvent être importantes pour les commerçants et évidemment la Ville apporte une aide qui est plafonnée dans le cadre de la convention qu'elle a signée au titre du FISAC. Il s'agit de répartir l'enveloppe prévue pour la Ville entre les divers demandeurs. Le risque, si on ne fixait pas ce règlement d'attribution, serait qu'on donne les crédits aux premiers qui présentent les dossiers et qu'après il ne reste plus d'argent pour les autres, ce qui paraîtrait tout à fait injuste.

Il s'agit de permettre la répartition de l'enveloppe entre l'ensemble des bénéficiaires potentiels de cette mesure ; c'est dans un souci d'équité, et de justice.

Ce dossier est suivi et reste suivi avec les partenaires que j'ai indiqués. La priorité reste les diagnostics accessibilité et ensuite il y a les travaux qui ne sont pas toujours simples à réaliser, en fonction des commerces, (par exemple, suppression de marches.....). Dans le cadre d'un réaménagement, c'est quelque chose qui peut être pratiqué, mais cela n'est pas une solution pour tous les commerces évidemment.

Vous relèverez que ce dispositif est réservé aux commerçants et artisans et que les professions libérales, les banques ou les succursales sont exclues. Je ne suis pas sûr que les banques soient celles qui aient le plus besoin d'aides de la commune pour financer leurs travaux. On a la faiblesse de penser que les artisans et les commerçants indépendants, qui ont des petits commerces, ont plus de besoins que des succursales de banques ou compagnies d'assurances. On évite les effets d'aubaine pour des gens qui ne sont pas les bénéficiaires ciblés par l'Etat ni par la commune et qui pourraient, en l'absence de règlement, prétendre aux mêmes aides que les autres.

Ce dispositif est également voté pour cibler les aides vers ceux qui en ont le plus besoin.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Quelques petites précisions pour dire que c'est la première fois que la Ville de DONGES utilise ce dispositif qui est déjà relativement ancien, pour dire aussi, comme tu l'as rappelé, que c'est le seul dispositif qui existe pour aider, pour soutenir les commerçants dans les investissements qui ont été cités.

Je voulais aussi rajouter que par rapport à la CARENE, nous sommes une des rares communes à bénéficier d'un soutien de la CARENE sur la partie fonctionnement. A ma connaissance, il n'y a que la commune de DONGES et la ville de ST NAZAIRE qui en bénéficiaient auparavant.

Nous avons bien travaillé sur ce dossier et nous vous faisons confiance pour transformer le dossier.

Monsieur le Maire

Une réunion publique aura lieu pour présenter le dispositif à toutes les personnes concernées.

Je pense, comme l'a dit Mikaël, que c'est une bonne chose. Je sais que lors du mandat précédent, un travail a été fait et je le reconnais. Nous souhaitons nous inscrire dans la continuité de ce qui a été fait de positif au titre de ces aides du FISAC.

Il est important de soutenir le commerce dans une ville qui voit sa population augmenter et qui va continuer d'augmenter. Il faut faire en sorte que la population ait des commerces de proximité à sa disposition pour ne pas devenir une commune dortoir, notamment en centre-bourg. C'est une vraie priorité. Toutes les aides qui sont accordées pour les activités commerciales et artisanales sont les bienvenues pour éviter la délocalisation vers les grands centres commerciaux, qui sont très attractifs mais qui ne répondent pas aux besoins de proximité encore une fois qui seront de plus en plus importants.

On peut se réjouir de l'ouverture ou de la réouverture de commerces autour de la place Armand Morvan, ce qui montre qu'il y a des éléments positifs, des perspectives positives, des attentes positives sur le développement de notre commune.

En l'absence d'observation, je vous propose de passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'UNANIMITE** :

- ➔ **D'ADOPTER** le règlement d'attribution des aides individuelles aux commerçants dans le cadre du FISAC.

DELIBERATION N° 7 : Aménagement de sécurité au titre de la répartition du produit des amendes de police 2015

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Le Conseil Général subventionne certains aménagements de sécurité proposés par la Collectivité au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Dans la continuité des différents aménagements de sécurité déjà réalisés sur la Commune, l'équipe municipale a décidé de renforcer la sécurité dans le village de La Grée.

Devant l'insistance des demandes des usagers, une campagne de comptage routier a été réalisée dans le 1^{er} trimestre 2015. Les résultats ont démontré que plus de 60 % des usagers roulaient au-delà de la vitesse autorisée. Le village de La Grée s'est urbanisé depuis quelques années.

Aussi, l'objectif de l'aménagement consiste :

- à sécuriser la voie communale empruntée, par une diminution de la vitesse avec l'implantation multiple de dispositifs.

A ce titre, il est proposé :

- La mise en place de dispositifs de type coussins berlinois implantés à différents endroits.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le programme relatif à ces travaux estimés à 6 800.00 € HT, soit 8 160,00 € TTC
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour cet aménagement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Comme cela avait été dit lors d'un précédent conseil, nous poursuivons le programme que nous avons établi.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** cet aménagement

➔ **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental 44.

DELIBERATION N° 8 :
Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire
du domaine public des communes par les chantiers de travaux
sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Il est exposé à l'assemblée délibérante qu'une redevance pour occupation provisoire du domaine public de la Commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été instituée par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal du décret précité fixant le régime des redevances dues aux Communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales (insertion d'un article R. 2333-114-1 à la sous-section 2 de la section 11 du chapitre III du titre III du livre III de la deuxième partie de la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales) :

« La redevance due chaque année à une Commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \times L$$

où :

* **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

* **L**, représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la Commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la Commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. »

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au plafond de 0,35 €/mètre de canalisation de distribution mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, tel que prévu au décret visé ci-dessus.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 15 mars 2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Vous voyez la complexité de la formule. Je ne suis pas sûr que l'enjeu financier de cette délibération soit justifié. Sans faire de jeux de mots ou presque, j'ai envie de dire que cela ressemble à « une usine à gaz ».

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les

chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite «RODP provisoire».

DELIBERATION N° 9 :
Les Clos Mignons :
Cession de l'emprise foncière à la CARENE
en vue de réaliser une opération d'aménagement

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Au cours des années 2001 et 2002, la Commune de DONGES a étudié la faisabilité d'une opération de construction de logements sur un terrain communal d'environ 14 900 m² situé au nord des "Clos Galants" sous le nom "lotissement des Clos Mignons".

A l'époque, ce projet n'a pas pu voir le jour, du fait de l'instauration d'un périmètre de protection contre les dommages liés aux risques industriels décidé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2002.

Ce périmètre a ensuite été réduit en 2006, puis le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé le 21 février 2014 en application de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, a de nouveau autorisé la construction dans ce secteur, sous réserve du respect de certaines règles de construction liées notamment à la limitation des surfaces vitrées et à leur renforcement. Le PPRT a ensuite été annexé au PLU en tant que servitude d'utilité publique et ce n'est que le 9 juillet 2015 que les anciens périmètres de protection ont été levés lors de la modification n° 3 du PLU.

Dès lors, la Commune a souhaité réactiver ce projet. L'opération consisterait à réaliser environ 40 logements dont la moitié en locatifs sociaux, à créer un aménagement urbain de qualité et à mettre le site en connexion avec le tissu urbain existant. L'opération serait réalisée par la CARENE via une concession d'aménagement confiée à la SPL SONADEV Territoires Publics.

La première étape consiste dès lors, à définir les conditions de cession à la CARENE de l'emprise foncière des terrains, soit 14 912 m² correspondant aux parcelles cadastrées section BK n° 41 – 42 et 43.

La valeur vénale de ces terrains a été estimée à 10 €/m² par les services de France Domaine.

Toutefois, les premières études menées ont montré l'impossibilité d'équilibrer cette opération d'aménagement compte tenu des contraintes existantes sur ce site et du niveau actuel du marché de l'immobilier. Par ailleurs, l'obligation de remplir les objectifs de production de logements locatifs sociaux au titre des lois SRU et ALUR contraint à mener cette opération dans les meilleurs délais.

Proposition

Afin de contribuer à la réduction du déficit budgétaire prévisionnel de l'opération et considérant que les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L302-7 et R302-7, permettent de déduire du montant de la pénalité SRU les dépenses que la Commune engage en faveur de la production du logement social, il apparaît opportun et justifié de céder cette emprise foncière pour un montant inférieur à celui estimé par France Domaine.

Il est ainsi proposé de céder ces terrains à la CARENE pour un montant de 7,50 €/m², soit 111 840 €, permettant ainsi de réduire du montant de la moins-value la pénalité SRU qui sera due en 2018.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Sur cet aspect financier, l'idée est que les terrains qui appartiennent à la commune sur le site des Clos Mignons sont estimés par France Domaines à 10 € le m² et nous proposons, après discussion, de les céder à la CARENE à 7,50 € le m². Nous faisons une moins-value, mais en réalité, cette différence de 2,50 € du mètre carré, nous la valoriserons afin de réduire le montant des pénalités « loi SRU ».

Aujourd'hui, sur le site des Clos Mignons, nous étions avec les élus de la CARENE, les représentants des services de la CARENE et de la DDR à visiter ce site, puisque nous avons fait la présentation de la Ville de DONGES, dans le cadre de l'évolution vers le PLU intercommunal puisque nous allons visiter chaque commune pour que les élus des autres communes s'imprègnent du territoire des communes qui ne connaissent pas en priorité. Aujourd'hui, avec les élus en charge de l'urbanisme des

10 communes de la CARENE et le vice-président en charge de l'urbanisme, Alain MICHELOT, nous avons fait un parcours complet de la commune et nous sommes allés à pied sur le site des Clos Mignons où nous avons vu les terrains. L'intérêt de cette opération a été relevé par toutes les personnes qui étaient présentes.

C'est quelque chose qui est susceptible d'avancer par cette cession à la CARENE. Nous souhaitons que cela avance vite pour la prise en compte de cet effort au titre de 2016 pour les exigences de l'Etat en matière de logement social.

Nous avons déjà évoqué le périmètre d'études qui inclut également les logements de la rue Calmette qui appartiennent au bailleur social HABITAT 44. Les choses avancent positivement avec SILENE, la CARENE, la SONADEV, HABITAT 44. Nous aurons à présenter en commission d'urbanisme prochainement et ensuite en conseil municipal les autres décisions qui traduiront la réalisation de ces projets, qui sont activement étudiés par les élus et les services.

Monsieur Louis OUISSE

3 architectes ont déjà été retenus pour nous présenter leurs idées et ensuite un seul architecte sera retenu.

Monsieur le Maire

J'ajoute que dans notre cahier des charges, l'architecture tient compte de l'intégration paysagère des nouvelles constructions dans le paysage local, la nécessité d'avoir des maisons avec des structures classiques, compte tenu du vécu architectural que nous avons à DONGES et la nécessité de faire des logements, qui, quelle que soit leur qualification (logement social ou logement du parc privé) aient tous les mêmes caractéristiques et tous la même intégration, qu'il n'y ait pas de stigmatisation des uns par rapport aux autres. Qu'on ne dise pas, « les cubes », ou autre chose. Il faut rester dans des choses bien intégrées pour l'ensemble des habitants de ces logements, qui ont le même droit à la qualité architecturale.

Monsieur Louis OUISSE

SILENE a bien compris ce que nous voulions.

Madame Viviane ALBERT

Je suis heureuse d'apprendre qu'il y aura une commission urbanisme pour plusieurs raisons.

Ce soir, nous avons trois délibérations concernant l'urbanisme, les travaux et l'agriculture et nous n'avons pas eu de réunion de commission auparavant concernant ces trois délibérations.

De plus, nous avons reçu voici une quinzaine de jours, une lettre d'information relative à une enquête publique sur la 4^{ème} modification du PLU.

J'espère que lors de la commission urbanisme, vous pourrez répondre à toutes les questions qui seront posées sur les points de modification de ce PLU.

Ensuite, j'aimerais savoir s'il y a une commission urbanisme et une commission agriculture.

Monsieur Louis OUISSE

Il n'y a pas de commission agriculture, simplement des réunions avec les agriculteurs.

Madame Viviane ALBERT

Dernière chose, je pensais que dans le cadre du PLUI, c'était toute la commission urbanisme qui participait à la visite de la commune avec Monsieur MICHELOT et le bus. C'est peut être que le technicien et l'Adjoint ?

Monsieur Louis OUISSE

Je confirme que c'est le technicien, l'Adjoint et le Maire de la commune.

Madame Viviane ALBERT

Nous aurons un compte rendu de cette journée sur le terrain.

Monsieur Louis OUISSE

Tout à fait.

Monsieur le Maire

Le retour a semble-t'il été très positif de la part des participants. Lors du débriefing, nous avons eu beaucoup de satisfactions émises, nous sommes contents d'avoir répondu à leurs attentes.

Concernant la commission agriculture, depuis 1989, il y a eu des réunions avec les agriculteurs mais il n'y a jamais eu de commission agriculture. D'ailleurs, il suffit de vous reporter aux constitutions des commissions en 2014, vous verrez qu'il n'y a jamais eu de commission agriculture créée au sein de ce conseil municipal.

Concernant la commission d'urbanisme, vous dites qu'il y a 3 délibérations relevant de la commission urbanisme. Je vous rappelle quand même l'objet de ces délibérations :

- Les aménagements de sécurité au titre de la répartition des amendes de police pour un programme de 6 800 € à la Grée ;
- Le taux de redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les réseaux publics de distribution du gaz, qui va nous rapporter 100 € ;

- La cession de l'emprise foncière à la CARENE des Clos Mignons.

Il me semble que ces trois questions ne justifiaient pas à elles seules la réunion de la commission d'urbanisme. Il vaut mieux attendre d'avoir des sujets plus aboutis, plus nombreux et plus importants pour réunir cette commission d'urbanisme.

Vous dites que vous avez reçu un questionnaire ?

Madame Viviane ALBERT

« Dans le cadre de la commission d'urbanisme, nous informons que l'enquête publique relative à la 4^{ème} modification du PLU se déroulera », avec des points importants. Je ne comprends pas tout : suppression de 3 emplacements de servitude de mixité sociale, c'est quoi ?

Vous venez de me dire qu'il y aura une commission urbanisme, j'en prends note et je pense que vous allez pouvoir répondre à ces questions. Sinon, il y a l'enquête publique où il y aura un commissaire enquêteur.

En tant qu'élue, je pense que lors d'une commission urbanisme, nous pourrions être tenus au courant des différents points notés sur cette convocation. Cela me paraît évident.

Monsieur le Maire

Je crois, Madame ALBERT, que ces points ont déjà été présentés en commission urbanisme. Regardez et vous verrez que ces différents points ont déjà été présentés en commission urbanisme.

C'est une procédure de modification du PLU que nous avons lancée, après la première qui consistait à intégrer le PPRT dans le PLUI, afin de réduire les zones d'inconstructibilité. C'était la 2^{ème} modification qui était projetée, qui avait été lancée d'ailleurs avec le cabinet PRIGENT. Et en cours de travaux, la compétence, comme vous le savez, a été transférée à la CARENE (PLUi) au mois de décembre 2015. La procédure est suivie par la CARENE. Il y a une délibération au prochain conseil communautaire de mardi prochain sur la future ouverture à l'urbanisation de la zone de la Pommeraye.

Néanmoins, les autres points figurant dans ce dossier de modification du PLUI ont déjà été évoqués lors d'une commission d'urbanisme..

Cela correspond à des choix que nous avons faits.

Monsieur Louis OUISSE

Nous en reparlerons lors de la prochaine commission. Sauf erreur de ma part, cela a déjà été évoqué, je vais vérifier auprès du service urbanisme. Nous allons clarifier cela lors de la prochaine réunion.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section BK n° 41, 42 et 43 à la CARENE pour un montant de 111 840 € en vue de la réalisation de l'opération dite des Clos Mignons comportant environ 50 % de logements locatifs sociaux
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant.

DELIBERATION N° 10 :
Création de postes et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Suite à la proposition d'inscription sur le tableau d'avancement de grade effectuée par le Maire au titre de l'année 2016, la Commission Administrative Paritaire a émis le 5 février dernier un avis favorable sur les six dossiers des agents présentés par la Commune. Il y a lieu aujourd'hui de procéder à la création des postes correspondants.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver la création des emplois permanents à temps complets suivants à compter du 1^{er} avril 2016 :

En catégorie C :

- Emploi d'Adjoint technique de 1^{ère} classe
- Emploi d'agent de Maîtrise principal
- Emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

En catégorie B :

- Emploi de Technicien principal de 2^{ème} classe
- Emploi d'Animateur principal de 2^{ème} classe

Il y a lieu par ailleurs de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Commune ci-annexé.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une délibération qui est prise régulièrement pour tenir compte des avancements de grade, suite aux présentations qui ont été faites à la Commission Administrative Paritaire.

Il s'agit de créer les postes et d'adapter le tableau des effectifs de la commune, en fonction de ces avancements de grade.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** de la création des six emplois permanents à temps complets susmentionnés à compter du 1^{er} avril 2016
- ➔ **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents à temps complets et non complets de la Commune de DONGES
- ➔ **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

- ➔ **AUTORISE** le Maire à prendre les mesures nécessaires au recrutement des agents sur ces postes.

DELIBERATION N° 11 :
Modification des deux postes
en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Rapporteur : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.). Ces C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

Suite à la délibération n°14 du 12 novembre 2009, notre commune a décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Cette démarche nécessite un engagement à former la personne en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale (*ou Cap Emploi si TH*) et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner cette personne au quotidien et lui transmettre son savoir.

Deux C.A.E. sont recrutés au sein de la commune, à raison de 28 heures par semaine (*20 heures minimum*) chacun.

Chaque contrat est conclu pour une durée déterminée, pour une période allant de 6 mois minimum à 24 mois maximum (renouvellements compris).

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est déterminée par arrêté préfectoral et est fixée à 60% du taux horaire brut du SMIC. Elle est limitée à une durée hebdomadaire de 20 heures. De plus, ce dispositif intègre une exonération de la part patronale de cotisations sur les salaires versés, dans la limite du SMIC. L'aide sera versée mensuellement par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Proposition

Le Conseil Municipal est amené à approuver la modification de ces deux emplois existants au sein de la collectivité. Les contrats seraient établis sur une période de six mois ou un an renouvelable jusqu'à deux ans, à raison de 28h/semaine.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** de maintenir deux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats du dispositif des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) entre la Ville de DONGES et la Mission locale, le Pôle Emploi ou le Cap Emploi ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

DELIBERATION N° 12 :
**Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de préfiguration
du Projet Culturel de Territoire (PCT)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Les communes de BESNE, LA CHAPELLE DES MARAIS, DONGES, MONTOIR DE BRETAGNE, ST-ANDRE DES EAUX, ST-JOACHIM, ST-MALO DE GUERSAC, ST-NAZAIRE, PORNICHET et TRIGNAC ont signé le 21 mars 2014 une convention de Préfiguration du Projet Culturel de Territoire (PCT).

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 qui a été signé le 19 novembre 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, les communes de BESNE, MONTOIR DE BRETAGNE, ST-ANDRE DES EAUX ET ST-JOACHIM ont adressé une demande de financement nouvelle au Département, ce qui nécessite d'intégrer cette modification dans un avenant dans la mesure où la convention prévoit un montant plafond pour les financements départementaux.

La commune de DONGES ayant signé cette convention de préfiguration, elle doit approuver cet avenant au même titre que les autres communes, même si elle n'est pas directement concernée par ces actions nouvelles.

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant 2 à la convention de préfiguration au PCT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je rappelle qu'il s'agit bien de la convention de préfiguration et non pas de la convention principale elle-même et sur laquelle nous n'avons, pour l'instant, pas eu de raison de changer d'avis.

Monsieur Alain CHAZAL

Permettez-moi de dire que je trouve ce soir la situation quelque peu ubuesque, dans la mesure où nous faisons partie, comme vous venez de le signaler Monsieur CHENEAU, de cette convention de préfiguration du PCT.

D'un autre côté, un certain nombre de communes engagées dans ce PCT font des demandes de financement pour le Département, et nous, sans appartenir au PCT, nous votons les demandes de financement.

Il y a quelque temps, Monsieur CHENEAU, vous avez parlé « d'usine à gaz ». Là, franchement on est en plein dedans. Moi, ce que je souhaiterais, c'est revenir à un petit peu plus de logique, qu'on sorte un peu des postures, pour essayer de reconsidérer la position de la commune par rapport au PCT. Qu'on regarde bien ensemble et qu'on prenne le temps d'analyser les avantages et les inconvénients. On ne parle pas pour la commune de DONGES mais pour les habitants, pour la politique culturelle de la commune, où j'y vois un certain nombre d'avantages.

Mon intervention allait dans ce sens là en disant « je vous demande qu'au cours d'une commission culture, nous pouvons mettre cela sur la table, pour que nous puissions regarder en toute sérénité, quels en seraient les bénéfices et quels en sont les inconvénients ».

Monsieur le Maire

Monsieur CHAZAL, je confirme, j'ai dit avant 2014, que ce PCT ressemblait à une « usine à gaz » et je le confirme.

Ce n'est pas l'avenant d'aujourd'hui qui relève de « l'usine à gaz », c'est le système tel qu'il est mis en place.

Le Département avait fait le choix de conventionner avec l'ensemble des territoires sur un accompagnement de projets culturels des territoires sur une partie du département. Ce n'était pas une compétence de la CARENE, c'était du volontariat des communes. Le Département ne souhaitait simplement signer qu'avec les intercommunalités. Aujourd'hui, c'est l'intercommunalité qui est l'interlocuteur, ce ne sont les communes directement.

Néanmoins, il ne vous aura pas échappé que la commune de DONGES se trouve au niveau de ses équipements culturels et de son service culturel dans une situation très différente d'autres communes de la CARENE.

Je prends pour exemple la commune de BESNE qui a un équipement qui s'appelle la salle A CAPELLA, qui est une belle réalisation, mais pour lequel il n'existe pas de personnel pour gérer cet équipement et organiser une programmation, et où les élus vont aider eux-mêmes, parce qu'ils n'ont pas les moyens, vu la taille de la commune de BESNE. Pour une commune telle que BESNE, on comprend tout à fait l'utilité d'une mutualisation, c'est évident.

Les communes qui n'ont que peu d'équipements et pas de personnel, ont tout à gagner en essayant de mutualiser des moyens avec le Département et d'autres aides extérieures.

Notre situation à DONGES n'a rien à voir. Nous disposons d'équipements que nous avons d'ailleurs réalisés :

- La médiathèque Jules Verne en 1992 ;
- L'Espace Renaissance en 1994 ;
- La salle des Guifettes en 2006-2007.

Ce sont des équipements culturels importants que n'ont pas d'autres communes, et ce sont des équipements qui ont non seulement des locaux, mais qui ont aussi du personnel dédié. Nous ne sommes pas du tout dans la même demande que les autres communes, par rapport à une aide à trouver leur programmation, à trouver des moyens. Nous avons déjà le personnel et les équipements, ce que n'ont pas les autres.

Notre souci, à nous, c'est d'utiliser au mieux nos équipements et nos personnels, en maîtrisant la programmation culturelle locale et non pas en nous inscrivant à nous engager à accueillir des spectacles qui ne correspondent pas forcément à une demande locale, et qui seraient simplement à organiser parce que nous sommes dans une « boucle » et on nous imposerait de l'extérieur d'accueillir un certain nombre de spectacles.

La raison essentielle pour laquelle nous n'avons pas intégré le PCT, c'était que nous avons les moyens et les équipements en interne pour gérer nos équipements culturels et notre programmation culturelle.

Je crois que la programmation existe cette année encore quoi qu'en disent certains. Il n'y a pas eu moins de spectacles que les autres années. Il y a des spectacles qui sont peut être différents, qui correspondent à des offres différentes, mais la programmation culturelle n'a pas disparu, loin de là. D'ailleurs, il y avait un spectacle vendredi dernier à l'Espace Renaissance avec des artistes qui sont relativement connus.

La programmation culturelle continue. Simplement, c'est une programmation culturelle communale. Nous avons le souci, avec nos moyens communaux, d'assurer notre projet culturel communal, avant d'assurer un projet de culturel de territoire.

Tant que nous n'aurons pas d'intérêt à les mutualiser avec d'autres, nous aurons la maîtrise et nous conserverons la maîtrise de nos équipements. C'est un choix assumé. Ce n'est pas une surprise, Monsieur CHAZAL, je l'ai dit avant 2014. Il y a juste un souci de cohérence, sans être obstiné, parce que le jour où il y aura des raisons objectives qui justifieraient qu'on change de position, je serais prêt à les entendre. Depuis 2014 où je me suis déjà exprimé là-dessus, il n'y a aucune raison de changer d'avis. Le choix est parfaitement compris par les autres communes qui ont des moyens différents et des besoins différents.

Ce choix est parfaitement assumé et il le sera à l'avenir.

Monsieur Alain CHAZAL

Notre proposition est également parfaitement assumée.

Monsieur le Maire

Nous sommes d'accord sur le fait que nous ne sommes pas d'accord Monsieur CHAZAL.

Monsieur le Maire

C'est déjà bien, ça s'améliore.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'**UNANIMITE** :

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 à la convention de préfiguration du Projet Culturel de Territoire.

DELIBERATION N° 13 :
Information au Conseil Municipal :
Marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus au cours de l'année 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics et à l'arrêté du 21 juillet 2011, il convient de publier au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente, dont le montant est supérieur à 20 000 € HT, en fonction des tranches indiquées.

Proposition

En conséquence, Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante de l'ensemble des marchés susvisés, joints en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➔ **PREND ACTE** des marchés qui ont été passés au titre de l'année 2015.

DELIBERATION N° 14 :
Information au Conseil Municipal :
Décisions du Maire (article L2122-22 du CGCT)

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des opérations de déclaration d'intention d'aliéner, prises depuis le Conseil Municipal du 11 février 2016 :

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliener

Service Urbanisme Foncier

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Bien	Prix de vente	Date de décision	Décision
				Commission		
0 6008	18/01/2016	COZIC	Bâti sur terrain propre	98 500 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
			13 RUE DU STADE	6 500 €		
			BI 459			
0 6009	18/01/2016	BACONNAIS BERNARD 302G LA ROULAIS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	148 400 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
			302 G LA ROULAIS	9 600 €		
			ZY 291			
0 6010	25/01/2016	GRANDPRE EDITH 76 RUE DES HERLAINS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	90 000 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
			76 RUE DES HERLAINS	4 072 €		
			BL 550			
0 6011	01/02/2016	LEMARIE GERARD 18 RUE MARCEL DE LA PROVOTE 44220 COUERON	Bâti sur terrain propre	39 000 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
			LA NOE MORIN	2 200 €		
			ZV 302			
0 6012	03/02/2016	BENSON LUC DIDIER 211 LA MEGRETAIS 44480 DONGES	Bâti sur terrain propre	85 000 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
			211 LA MEGRETAIS			
			ZX 129, ZX 130			
0 6013	09/02/2016	JARDIN CHRISTIAN 6 RUE DE TOURAIN 44600 SAINT-NAZAIRE	Bâti sur terrain propre	47 000 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
			62 BIS AVENUE ANDRE PELLISSIER			
			BM 744			

0 6014	10/02/2016	SIMON DANIEL LA CHEVALLERIE 44480 DONGES	217	Bâti sur terrain propre	217 700 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
				217 LA CHEVALLERIE	14 300 €		
				ZK 266, ZK 53			
0 6015	16/02/2016	BACONNAIS		Bâti sur terrain propre	125 000 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
				16 LA CREPELAIS	5 122 €		
				ZC 213p			
0 6016	17/02/2016	CHAVENTRE MATHIEU EMMANUELLE POMMERAYE 44480 DONGES	AUTET 304 LA	Bâti sur terrain propre	1 840 000 €	18/02/2016	Pas d'acquisition
				304 LA POMMERAYE			
				ZI 263			
0 6017	23/02/2016	QUERARD		Bâti sur terrain propre	110 000 €	26/02/2016	Pas d'acquisition
				13 RUE LAVOISIER	6 000 €		
				YK 671			

Monsieur CHAZAL

Je pense qu'il y a une erreur, connaissant un peu mon quartier. Je vois qu'il y a une maison sise 304 la Pommeraye, qui a été évaluée à 1 840 000 €, je pense que c'est un peu cher, à moins qu'on ait un château dans le coin ou une source de pétrole dessous. Je pense qu'il y a une erreur.

Monsieur le Maire

Je confirme, c'est une erreur de chiffre. J'ai fait la même réflexion en consultant le tableau et je m'étais dit que vu l'endroit où ça se trouvait, même ailleurs à DONGES, on aurait du mal à trouver un bien d'un particulier ayant cette valeur. S'il existe, je ne le connais pas.

Monsieur Alain CHAZAL

Vous voyez que nous lisons bien les documents que vous nous faites parvenir.

Monsieur le Maire

Je n'en ai jamais douté, Monsieur CHAZAL.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont épuisées. Il n'y a pas de questions reçues dans les délais, ni des élus, ni du public, je vais lever la séance et je vous souhaite de joyeuses Pâques.

Clos et arrêté les dits jour – mois et an